

PER
P-208
EX. 2
15

A. B. J. B.

Vol. IV

MARS 1906

N^o 7

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

SOMMAIRE

Pages

241—Les formes dialectales dans la littérature canadienne.	Adjutor RIVARD.
248—Le français des Anglais d'Amérique.	ANTOINE.
253—Décentralisation littéraire.	G.-A. NANTEL.
254—Bibliographie du Parler français au Canada.	{ JAMES GEDDES, jr. ADJUTOR RIVARD.
264—Façons de parler proverbiales, triviales, figurées, etc., des Canadiens au XVII ^e siècle.	Le P. POTIER, S. J.
268—Lexique canadien-français (<i>suite</i>).	LE COMITÉ DU BULLETIN.
272—Échos et Nouvelles.	" "
273—Questions et réponses.	" "
275—Livres et revues.	A. R.
279—Sarclures.	LE SARCLEUR.
280—Anglicismes.	LE COMITÉ DU BULLETIN.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
 LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA
 UNIVERSITÉ LAVAL
 QUÉBEC

Editeur-dépositaire, à Paris: H. CHAMPION, libraire-éditeur, 9, Quai Voltaire.

ALPHABET PHONÉTIQUE

(Signes conventionnels pour la figuration de la prononciation)

d'après MM. GILLIÉRON et l'abbé ROUSSELOT

LETTRES FRANÇAISES. Les lettres *a, e, i, o, u, b, d, n, f, j, k, l, m, p, r, t, v, z*, ont la même valeur qu'en français.

g = *g* dur (gateau); *s* = *s* dure (sa); *æ* = *eu* français (heureux); *w* = *ou* semi-voyelle (oui); *y* = *i* semi-voyelle (pied); *iw* = *u* semi-voyelle (huile); *è* = *e* féminin (je); *h* marque l'aspiration sonore.

LETTRES NOUVELLES. *u* = *ou* français (coucou); *c* = *ch* français (chez).

SIGNES DIACRITIQUES. Un demi-cercle au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est mouillée: *ḷ* (son voisin de *l+y*, *l* mouillée italienne), *ḳ* (son voisin de *k+y*), *g̣* (son voisin de *g+y*), *ŋ* (*gn* français de agneau). — Un point au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est prononcée la langue entre les dents: *ṭ, ḍ* (sons voisins de *t+s, d+z*; c'est le *t* et le *d* sifflants canadiens de: *ti, du*).

Les voyelles sans signes de quantité ou de qualité sont indéterminées (tantôt ouvertes, tantôt fermées), ou moyennes: *a* (*a* de patte), *e* (*e* de péril), *o* (*o* de botte), *æ* (*eu* de jeune). — Les voyelles marquées d'un accent aigu sont fermées: *á* (*a* de pâte), *é* (*e* de chanté), *ó* (*o* de pot), *â* (*eu* de eux). — Les voyelles marquées d'un accent grave sont ouvertes: *à* (*a* de il part), *è* (*e* de père), *ò* (*o* de encore), *â* (*eu* de peur). — Les voyelles surmontées d'un tilde sont nasales: *ã* (*an* de sans), *ê* (*in* de vin), *õ* (*on* de pont), *ãn* (*un* de lundi). — Suivies d'un point supérieur, les voyelles sont brèves: *a˙, i˙*, etc.; de deux points, elles sont longues: *a˙˙, i˙˙*, etc.; d'un accent, elles sont toniques: *á, é*, etc.

Deux lettres qui se suivent, et dont la seconde est entre crochets, représentent un son intermédiaire entre les deux sons marqués. Ainsi, *õ[o]* = *o* demi-nasal.

Les *petits caractères* représentent des sons incomplets.

Il n'y a pas de lettres muettes dans la prononciation figurée; chaque son n'est représenté que par une lettre, et chaque lettre ne représente qu'un son.

LES FORMES DIALECTALES

DANS LA LITTÉRATURE CANADIENNE

(*Société du Parler français, séance du 12 décembre 1905*)

L'an dernier, à pareille date, et ici même, un directeur de la Société du Parler français au Canada, des plus brillants parmi nos conférenciers, des plus habiles parmi nos écrivains, disait comment « il ne faut pas égarer sur des sujets étrangers, ou gâter par des procédés exotiques notre littérature canadienne », et que celle-ci, pour valoir quelque chose, doit être nationale.

Dans cette substantielle étude, M. l'Abbé Camille Roy définit clairement ce qu'il faut entendre par notre « autonomie littéraire », et traça, dans ses grandes lignes, le programme de l'œuvre qu'à faute d'expression meilleure on appelle la *nationalisation* de notre littérature. Il s'appliqua surtout à démontrer—à quoi il réussit—que le premier soin de nos écrivains devait être de choisir des « sujets où l'esprit canadien pût s'affirmer avec plus de personnalité », de puiser leurs inspirations dans la nature, dans la vie, dans l'âme canadiennes.

Mais au choix du sujet ne s'arrête pas le problème de la décentralisation littéraire, M. l'Abbé Roy le fit bien entendre. Il faut aussi considérer la forme, et spécialement le vocabulaire.

Puisque nos efforts tendent à bâtir une littérature nationale, la forme de cette littérature, d'abord et essentiellement française, ne devrait-elle pas être en même temps et accidentellement canadienne ? tenant par racines au vieux sol gaulois, ne devrait-elle pas, par ses fruits, fleurir bon notre jeune terroir ?

C'est ce qu'il reste à dire, et cette étude n'a pas d'autre objet.

On reconnaît chez tel ou tel poète de France des traces de provenance normande, picarde, bretonne... Pour décrire, par exemple, la Provence, « le pays de l'aveuglante lumière, la terre parfumée où chante la cigale », le poète provençal emploie des mots inconnus hier et dont s'enrichit aujourd'hui la langue classique, des mots « évocateurs de soleil, de lumière et d'exubérance ». Quand un Lapaire regrette « la plaine, les près ombragés d'ormeaux, les bois de chênes, les petits cours d'eau qui semblent dormir sous les saules, tout le charme accueillant du pays berriaud », il trouve dans le patois de sa patrie des expressions sans appareil, familières, simples et douces, où transparaissent les humbles horizons de chez lui, « avec leurs clochetons branlants et leurs petites maisons toutes bleues sous le clair de lune ». Faut-il chanter les verts pâturages, les falaises escarpées, les landes brumeuses de la Normandie, et la personnalité très marquée de ses habitants ? Levavasseur, Glatigny, Jean Revel, Féret, Frémine, et d'autres, savent emprunter au savoureux dialecte normand des mots qui peignent au vif les mille aspects du terroir natal et font revivre « la vieille province avec ses légendes, ses coutumes, ses sentiments intimes et son tour d'esprit ». Il faudrait parler de même de tous les poètes régionaux : pour aimer mieux la grande patrie, ils chérissent la petite ; pour enrichir la langue, ils puisent à pleine plume dans les patois. Et continuellement ils introduisent dans le français des éléments de leurs parlers maternels : mots rabelaisiens de la Saintonge, vieux mots pittoresques du Poitou, mots colorés de la Bourgogne, mots de la Bretagne et du Maine, de la Guyenne et du Rouergue, de la Flandre et de la Picardie, de la Beauce et de l'Anjou, de la Gascogne et de l'Auvergne... Ces écrivains régionalistes, qui tirent des dialectes provinciaux les vocables dont les dictionnaires classiques ne fournissent pas les équivalents, ont vraiment le sens phonétique et le sens poétique de la langue. Au lieu d'entraver la vie des mots, ils se constituent les conservateurs de la tradition française, « les tuteurs de notre conscience linguistique, les gardiens de notre beauté verbale ». Pour que la langue ne se déforme pas, ils la laissent se transformer.

Et rien n'est plus légitime, plus conforme au génie du français, que ce mouvement qui sans cesse fait tomber dans le vocabulaire officiel les produits du langage populaire.

Une langue doit se renouveler par le continuuel mouvement de ses formes. Les mots naissent, vivent et meurent. Or, c'est le peuple qui leur donne la vie, et c'est trop souvent les littérateurs qui les tuent. Quand une fois l'orthographe des académies s'est emparé d'un mot, elle le fixe dans sa forme écrite, et le mot court le risque de ne changer plus, et de s'user, et de mourir, à moins qu'un écrivain de génie ne trouve le biais de lui donner comme une vie nouvelle, ou, mieux encore, que le peuple ne le reprenne, ne le replonge dans le creuset où s'épure le métal des langues, ne le forge et ne le façonne à neuf, ne le rende enfin au lexique littéraire, ressuscité presque, en tout cas restauré, rajeuni.

Le peuple étant donc le créateur des mots, le forger des langues, le père légitime des vocables bien venus, c'est dans le vieux fonds toujours mouvant, toujours vivace, toujours fécond de son vocabulaire que l'officielle littérature doit prendre les expressions dont elle veut enrichir son patrimoine verbal. C'est ainsi que la langue française a emprunté les mots *limousine*, *champis*, *charotte*, au patois berrichon; *abeille*, *cadenas*, *rossignol*, au provençal; *écaille*, *fabliau*, *camperche*, au picard; *bruman*, *cage*, *caillou*, au normand... Et ces mots, issus du sol et de la race, elle les a enregistrés dans son dictionnaire, elle en a composé son lexique.

Pourquoi n'emprunterait-elle pas aussi quelques mots au franco-canadien? Puisque les écrivains de France font entrer dans la langue maintes expressions propres à leurs petites patries, puisque ce droit leur est reconnu et que l'Académie même sanctionne ces apports à l'idiome national, pourquoi nous, les Canadiens, n'apporterions-nous aussi au vocabulaire français les mots qui disent le mieux les choses de chez nous?

Répondre à cette question, c'est en examiner deux autres: La langue française a-t-elle besoin de nous emprunter quelque chose? et avons-nous quelque chose à lui prêter?

La langue française a-t-elle besoin de nos mots populaires?

Sans doute, elle n'en a que faire pour parler des choses qui ne concernent pas la vie canadienne—encore que nous pourrions lui prêter notre « patinoir » pour remplacer son *skating* et lui apprendre à conserver « fumoir » qui est en train de disparaître devant *smoking room*. Mais puisque nous voulons créer une littérature qui traduise notre pays, notre âme, demandons-nous si la langue française a bien tout ce qu'il faut pour exprimer

notre âme, notre pays. Si je veux parler d'une *bordée* de neige, et d'une *sucrierie*, et d'une paire de *raquettes*, et d'une *batture* de glace, et des *balises* de nos chemins d'hiver, et d'un *casseau de tire*, et d'une *clôture d'embaras*, et d'une *traine sauvage*, et de *souliers mous*, etc., comment le pourrai-je faire convenablement, avec les seuls vocables du dictionnaire académique ?

Il y a vraiment des choses qui ne sont pas de la France mais qui sont du Canada, et pour les dire des mots canadiens que la langue française ne connaît pas. Comment donc mettre dans nos livres notre histoire, nos légendes, nos mœurs, notre vie, si d'abord nous rejetons les mots les mieux imprégnés de l'esprit canadien ?

La langue française ne connaît pas le mot *poudrierie* : les Français ne connaissent pas la chose ; pour parler d'une *poudrierie canadienne*, faudra-t-il employer une longue périphrase ? Quand les Français ont voulu nommer le vent du nord-ouest qui souffle dans la vallée du Rhône, ils ont emprunté aux parlers du midi le mot *mistral*, et le mot *mistral* a reçu le droit de cité. Demandez donc à un Parisien de nommer ce que nous appelons une *ceinture fléchée* : il inventera peut-être un mot, mais ce mot ne vaudra pas le nôtre, car de deux expressions pour désigner une même chose, l'une créée par le peuple, l'autre forgée par un lettré, la première sera toujours la meilleure. Le mot, cet « objet d'art », ne peut être un produit de laboratoire.

N'attendons pas que nos cousins de là-bas se mettent en travail pour inventer des mots ou des acceptions à notre service. Comment nommeraient-ils ce qu'ils ne connaissent point ? Du reste, un mot ne s'invente pas.

En vérité, il nous appartient de nommer les choses du Canada, et notre parler populaire a les expressions qu'il faut.

Pourquoi tant de scrupules ? La langue française est pleine de mots empruntés directement aux parlers étrangers. Elle a pris à l'allemand *flamberge*, *sabre*, *vampire* ; au celtique moderne, *biniou*, *memhir*, *dolmen* ; à l'anglais, *beaupré*, *ballast*, *tonnage* ; au nordique, *tribord*, *vague*, *hauban* ; au néerlandais, *cambuse*, *dune*, *flibustier* ; à l'italien, *campagne*, *dessein*, *désastre* ; à l'espagnol, *alcôve*, *cannibale*, *moustique* ; au portugais, *acajou*, *bayadère*, *bambou* ; au roumain, *hospodar*, *vayvode*, *keroutsa* ; aux patois de la Suisse romande, *avalanche*, *chalet*, *glacier* ; au slave, *calèche*, *polka*, *esclave* ; à l'arabe, *alambic*, *bazar*, *orange* ; au ture, *colbac*,

cravache, divan ; au persan, *babouche, caravane, châte* ; aux langues de l'Inde, *avatar, palanquin, véranda* ; à celles de l'extrême orient, *bonze, jonque, thé* ; au malais, *gulta-percha, kanguroo, rhum* ; aux langues africaines, *baobab, chimpanzé, zèbre* ; aux américaines, *caïman, maïs, manitou*, etc, etc, etc.

Tous les étrangers auraient donc le droit de prêter des mots au français, et nous seuls, Normands, Picards, Manceaux, Berrichons, Poitevins et Bourguignons du Canada, Français du Canada, nous qui avons conservé le parler ancestral, l'ancien dialecte de l'Île-de-France, avec, brochant sur le vocabulaire classique, les formes patoises les plus légitimes, serions exclus de ce concours des peuples à l'enrichissement d'une langue qui est nôtre et qu'on a appelée « la langue humaine » ? A coup sûr, nous sommes, autant que ces messieurs de l'Afrique et de l'Asie, habiles à donner au français des mots conformes à son génie. La plus fruste de nos vieilles expressions a meilleure forme encore que les féroces assemblages de consonnes fournis par l'allemand et l'anglais.

Mais les mots nécessaires sont-ils les seuls qu'il est désirable de voir entrer dans la langue ?

La langue française est riche, dira-t-on, et à moins que ses ressources linguistiques soient prises au dépourvu, ne lui faisons pas l'aumône.

Cela serait juste, s'il s'agissait d'emprunts à la langue anglaise ou à quelque autre idiome étranger ; mais à l'endroit du franco-canadien, issu des dialectes du nord, de l'ouest et du centre, il n'en va pas de même ; en puisant à cette source, la langue française se nourrirait encore de sa propre substance, se renouvellerait à même son propre fonds, userait de ses propres forces linguistiques.

La langue française est riche ; mais, parce qu'elle est riche, il lui avient de posséder le superflu. C'est un luxe légitime pour une langue que d'avoir deux termes pour désigner une même chose, des « mots de rechange », disait Ronsard. Si l'anglais, par exemple, offre tant de ressources à la poésie, c'est grâce à ses nombreux doublets.

Tout en retenant les expressions françaises, et pour marquer de ces nuances légères qui font le charme et la précision du discours, combien de mots franco-canadiens, pittoresques et pleins de sens, nous pourrions employer !

Vous connaissez les locutions *à la brunante*, un *clair d'étoiles*, une *rochère*, *sauter les rapides*, un *chemin de sortie*, une *pagée* de clôture, un *brûlé*, le *temps des bandons*, la *brimbale* d'un puits, prendre *de la mie* en labourant, la *blonde* d'un amoureux, *être à la hache*, les *tintons* d'une cloche, la terre qui *se ferme* à l'automne, les blés qui sont *clairauds* ou qui viennent à *pleines clôtures*... Cela sonne-t-il à vos oreilles comme de l'iroquois? cela n'est-il pas plutôt d'excellent français? et dans un récit, cela n'aurait-il pas de l'adon?

A côté du paysan français en limousine, l'habitant canadien en capot d'étoffe du pays, en vérité, ferait une figure assez avenante.

Nous avons de vieux mots, dont se servirent Montaigne, Marot, Ronsard, et que la langue classique a laissés tomber... Pourquoi donc hésiterions-nous à employer, quand cela s'adonne, des expressions comme *à coup*, *à cœur jeun*, *barre du jour*, *amain*, *alis*, *ccordant*, *agès*, *braverie*, et *s'adonner*?

Nous avons aussi hérité de nos pères, émigrés des provinces, des mots patois qui ont vraiment bon air et de la naissance... Pourquoi rougir d'expressions comme *étamperche*, *avenant*, *achaler*, *cintre*, *about*, *batterie*, *tasserie*, *engranger*, *clairons* des nuits d'hiver, *cousins* du pain bénit?

Quelques formes et quelques acceptions nous sont peut-être propres... Pourquoi ne pas accorder pareillement le droit de cité à *batte-feu*, à *épluchette*, à *écorchis*, à *achalerie*, par exemple, et avec le sens que nos gens leur attribuent, aux mots *habitant*, *cabrouet*, *casque*, *char*, *lisse*, *claque*, *corvée*, *berline*, *calèche*, *carriole*, *revolin*?

Ne demandons pas si le franco-canadien a quelque chose à prêter au français; demandons plutôt quelle part de ses richesses est la mieux assortie à notre dessein.

Je ne saurais faire ici le compte de nos mots populaires les plus dignes de figurer dans le lexique de notre littérature. Le choix en ressortit surtout aux écrivains. Ceux-ci devraient s'appliquer à faire le départ du médiocre et du bon dans le parler du peuple, et, dans leurs œuvres, en employer sans crainte les formes du meilleur aloi, les plus légitimes et les mieux venues.

C'est pour leur faciliter ce triage que la Société du Parler français tâche, dans ses études, à retracer la vie des mots qu'elle relève. Elle amasse des matériaux pour établir un glossaire du franco-canadien, mais elle rêve en même temps un dictionnaire

du français à l'usage des Canadiens, dictionnaire des mots de la langue académique, et aussi des bons mots canadiens-français, produits de notre crû ou formes dialectales anciennes, mais d'où sera banni tout anglicisme qui n'est pas absolument nécessaire, qui ne prend pas au dépourvu les ressources linguistiques de la langue, ou qui résiste à la francisation. Quand ce dictionnaire aura paru, s'il est bien fait, peut-être nos écrivains seront-ils moins timides et plus curieux d'être canadiens jusque dans leur vocabulaire. Les Français eux-mêmes ne tarderont pas à enregistrer aussi nos vocables dans leurs lexiques, d'abord avec la mention « usité au Canada », puis simplement comme autant de mots français.

Ce dictionnaire n'est pas fait encore ; mais nous ne croyons pas qu'il soit téméraire de l'entreprendre. L'exécution en sera lente peut-être ; il n'importe. L'œuvre est bonne, c'est assez. Essayons de greffer sur le vieux tronc du français une tige canadienne, pleine de sève, saine, vigoureuse, et espérons aussi longtemps qu'il faudra. Si le succès se fait attendre, si nous ne voyons pas nous-mêmes s'ouvrir les feuilles et croître les rameaux du nouveau sujet, nous nous consolerons en disant, comme *le vieillard aux trois jeunes hommes* :

Nos arrière-neveux nous devront cet ombrage.

ADJUTOR RIVARD.

Le Cardinal Perraud.—Le Cardinal Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie française, est mort le 11 février. M. Émile Faguet, de l'Académie française, consacre au cardinal un article auquel nous empruntons les quelques lignes suivantes :

« La France vient de perdre une de ses gloires, l'Église une de ses lumières, l'humanité un de ses justes. Le Cardinal Perraud vient d'être rappelé par Celui dont il n'avait été séparé que par le temps et auquel il est déjà uni pour l'éternité.

« A quelque parti que nous appartenions, de quelque religion que nous soyons les fidèles, de quelque école philosophique que nous relevions, confessons que celui-là est digne, non de pitié mais d'envie, qui a eu ce bonheur de consacrer toute sa vie à ses convictions, d'honorer tous les corps auxquels il appartenait, de servir de modèle, non seulement à tous ses coreligionnaires, mais à tous les hommes ; de mourir au service de sa foi et de ses idées ; et de mourir plein de jours en pouvant se dire que tous ses jours ont été purs et blancs devant Dieu et devant les hommes. »

LE FRANÇAIS DES ANGLAIS D'AMÉRIQUE

Pour certains Anglais d'Amérique, nous parlons un jargon incompréhensible. Ces *gentlemen* ont suivi, peut-être avec intérêt, à coup sûr sans profit, un cours de français quelconque dans une de leurs écoles supérieures, et la langue de Georges Ohnet n'a plus pour eux de secrets! Ils parlent le *Parisian French*.

Ils ont épilé *Jocelyn* dans une édition sur papier de chine et dorée sur tranche; ils ont lu *la Fille du député* et *le Roman d'un jeune homme pauvre*; ils ont ouï dire que *le Merle blanc* de Musset était « admirably suited to second-year classes »; que dis-je? ils possèdent une édition du *Cid* avec des notes d'un professeur quelconque, lesquelles sont « terse, sufficient, and to the point », et ils ont applaudi Sarah Bernhardt! Il s'en trouve même qui ont traduit plusieurs phrases du *Conscrit de 1813* d'Erckmann-Chatrion dans les *Vocabulary Editions!*... Il n'en faut pas davantage pour parler le *Parisian French*.

Ils parlent un français inouï, et que l'on n'entend point. S'il leur arrive d'employer des mots et des tours d'allure française, ils prononcent tellement qu'une vache espagnole leur en pourrait remontrer. Mais ce langage est irréprochable: c'est le *Parisian French*.

Leur oreille, inhabile à saisir les nuances délicates de la phonétique française, remarque d'abord l'accent ou la psalmodie dont quelque nouveau débarqué accompagne son discours; ne comprenant rien à la mélodie, ils admirent les notes fausses, et croient, en cherchant à les reproduire, faire de la musique: ils parlent le *Parisian French*.

Qu'un gosier anglais ait de la peine à former les sons du français, nous le comprenons: nous avons nous-mêmes assez de mal à parler anglais! Mais, quand, par dure nécessité, nous mâchons et crachons les *th*, nous n'avons pas la ridicule prétention que cela fait de l'anglais de Shakespeare; surtout, nous ne croyons pas être en état de faire là-dessus la leçon à nos voisins. Mais les Anglais d'Amérique dont je parle—car tous ne sont pas également à plaindre et j'en sais plusieurs qui sont avisés—parce

qu'ils ne comprennent pas notre français et parce que nous n'entendons pas davantage leur baragouin, professent le plus profond mépris pour le parler franc qui est le nôtre : nous jargonons ; eux seuls savent s'exprimer en bon français. Ils parlent le *Parisian French*.

L'Avenir national, de Manchester, a publié là-dessus un vigoureux article : *A propos de charabia*. *La Tribune*, de Woonsocket (17 janvier), a reproduit cet article, et, sous le titre : « *Le Parisian French* », y a ajouté de bons commentaires. Enfin, *le Messenger*, de Lewiston (23 janvier), nous apporte trois colonnes d'excellentes remarques sur la distinction que font les Anglais d'Amérique entre le *Canada French* et le *real French*. (*Parlons-nous français?*)

L'Avenir national cite un spécimen de « français de Paris » (*Parisian French*), que vraiment il faut lire, parce que nous sommes dans une vallée de larmes et que les occasions de s'amuser innocemment sont rares.

Donc, un Anglais d'Amérique, industriel ingénieux, fabrique de certains joujoux, qu'il appelle des *Japaneese Game Cocks*. . . (L'allemand met des majuscules aux substantifs ; l'anglais est plus libéral : il orne de grandes lettres les articles, les substantifs, les adjectifs, les pronoms, les verbes, les participes, les adverbes, les prépositions, les conjonctions, les interjections, et peut-être quelques autres parties du discours!). . . Pour les petits Canadiens français qui achètent ses coqs, l'inventeur a le soin de décrire l'appareil et d'en expliquer le jeu dans les termes suivants :

« Passez une pièce de noir fil vers les cinq yards longue pas le centre de les têtes des oiseaux, dans tel manière qu'ils ont enfler, ils en on vis-à-vis. Attacher un bout à la jambe d'une chaise vers six pouces de la plancher. L'autre bout sur le doigt de la main droite, bouger le doigt causer les figures d'exécuter. »

Eh bien ! le croirait-on ? il y a des enfants qui ne comprennent pas ces lumineuses explications . . . Les malheureux ! ils n'entendent pas le *Parisian French* !

Autre exemple de « français de Paris » :

Je suis sûr que vous écrivez sur vos lettres ce simple avis aux postiers : « En cas de non distribution, retour à l'envoyeur, X . . . X . . . X . . . » Canadiens français, mes frères, quelle langue parlez-vous donc ? Que ne faites-vous plutôt comme cet Anglais d'Ontario, très versé dans le *Parisian French*, de qui je reçois une lettre, avec sur l'enveloppe cette élégante requête :

« Si personne n'appeler pas pour cette lettre, veuillez l'donner à quelqu'un adulté. »

Voilà comme on parle et comme on écrit, quand on sait le numéro !

Les Anglais ne lisent pas le *Bulletin*. Inutile donc de démontrer ici que leur « français de Paris » ne se hausse même pas à la hauteur de l'argot.

Racontons plutôt quelques anecdotes touchant ce nouveau dialecte américain.

*. Le *Messenger* rapporte qu'il y a peu de temps, dans une école publique, on posa à une jeune Canadienne française la question suivante :

— *Do you speak Canada French or the real French ?*

— *What English do you speak*, répliqua la jeune Canadienne, *London English or Yankee English ?*

Et ses interlocuteurs de s'écrier qu'il n'y a qu'une seule langue anglaise comme il n'y a qu'un seul roi d'Angleterre, que cette langue est parlée du pôle nord au pôle sud et, chez nos antipodes, du pôle sud au pôle nord, avec le même accent, qu'elle est une, immuable, indivisible, et *glorious* autant que possible, et patati et patata !...

*. Une jeune institutrice canadienne-française, qui savait s'exprimer dans le plus pur français et sans aucun accent, soudain se mettait à grasseyer le plus désagréablement du monde, dès qu'elle se trouvait en présence d'Anglais. Comme j'en paraissais étonné, elle m'expliqua que ces messieurs et ces dames, chez qui elle enseignait notre langue, ne lui confieraient plus une seule élève, s'ils l'entendaient parler naturellement : ils la croyaient française et parisienne, grâce aux défauts empruntés dont elle avait soin d'orner son discours !

*. De jeunes gradués d'une école supérieure anglaise (*High School*) se croyaient ferrés à glace sur la langue française. (J'emprunte ce trait à l'*Avenir national*.) Comme ils faisaient—mais en anglais—parade de leur savoir devant un de nos compatriotes, celui-ci leur adressa la parole en français. Ils ne comprirent pas un mot. Après consultation avec ses amis, l'un des jeunes Anglais répondit dédaigneusement au Canadien :

— *We don't understand you : we talk the Parisian French.*

*. L'été dernier, racontait en 1901 M. Édouard Fabre-Surveyer, dans le *Toronto Sunday World* (24 novembre 1901, *The French Language in Canada*), je rencontrai en voyage une Anglaise d'Amérique, qui, apprenant que j'étais un Français du Canada,

se trouva fort perplexe: elle hésitait entre le désir de parler une langue qu'elle aimait et la crainte de voir s'altérer, par une promiscuité malsaine, le pur accent parisien qu'elle avait pris... à Baltimore! Enfin elle se décida à en courir le risque. Après quelques moments de conversation, elle me fit part de ses appréhensions et me demanda si je croyais vraiment qu'on me comprendrait à Paris, si je me hasardais à parler français là-bas. Elle parut délivrée d'une mortelle inquiétude, quand je l'informai que j'avais vécu une année à Paris, sans jamais sentir le besoin de m'exprimer par signes.»

* * Enfin, voici ce qui s'est passé à Québec, il y a quelques années.

Un groupe de savants anglais en voyage se trouvait dans notre ville. Ces *scientists*, c'est ainsi qu'ils s'appelaient, visitaient la vieille capitale et trouvaient sans doute que ça manquait un peu de *Parisian French*. Pendant que les naïfs de la bande égayaient leurs esprits sous les gouttières de la rue Sous-le-Cap, ou se faisaient indiquer par quelque cocher facétieux l'endroit précis, tout près de l'Église de Charlesbourg, à sept milles dans les terres, où Jacques Cartier eut l'étonnante idée d'aller atterrir,—le rocher, à 300 cents pieds au-dessus du niveau de la mer, où les premières religieuses canadiennes eurent l'avantage de débarquer un jour que la marée était haute,—le mur qu'il fallut démolir dans une maison de la rue Saint-Louis pour coucher Montgomery qui était trop long,—et plusieurs autres choses également curieuses, l'un des savants, M. B***, plus avisé que ses compagnons, voulut se renseigner sur notre organisation scolaire. Il se rend donc à l'hôtel du Gouvernement et se présente chez un officier du bureau de l'Instruction publique. Il adresse à ce fonctionnaire un petit discours, exposant sans doute l'objet de sa visite. Son interlocuteur, M. de C***, n'y comprend pas un mot.

—Pardon, Monsieur... Que désirez-vous?

L'Anglais prononce encore quelques phrases... M. de C***, cherche à y saisir un son qui lui soit familier. Peine perdue! Quelle langue parle donc cet étranger? Assurément, ce n'est pas le français... l'italien est plus doux... l'allemand, plus rude...

—De nouveau, Monsieur, je vous demande bien pardon, mais... je ne vous comprends pas...

Et M. B*** de baragouiner derechef, et M. de C*** de comprendre de moins en moins!

M. B*** parlerait-il le volapük, ou l'esperanto, ou le bolak, ou la langue bleue?... Tout à coup, M. de C*** s'avise d'adresser la parole en anglais à cet étrange visiteur; il lui demande donc, en anglais, si par hasard il entend cette langue.

L'autre lui répond, en anglais (et c'est en anglais que la conversation se poursuit):

—Certainement, je parle l'anglais. C'est ma langue. Mais comment se fait-il que dans ces bureaux on ne comprenne pas le français?

—On le comprend, Monsieur, et on le parle.

—Allons donc! Je vous parle français depuis un quart d'heure et vous ne comprenez pas!

—Je ne sais quelle langue vous parliez tantôt, Monsieur, mais je ne crois pas que ce fût la langue française. Je vous répondais moi-même en français, et vous ne paraissiez pas saisir ce que je vous disais.

—En français?... Vous ne parlez pas français, mon pauvre ami, mais je ne sais quel jargon incompréhensible!

—Je vous assure pourtant, Monsieur, que votre langage...

—Mon langage?... Sachez que je parle le pur français de Paris! Mais, ici, je le vois bien, il est impossible de se faire entendre, si l'on ne jargonne pas...

Bref! l'entrevue finit mal.

Le soir venu, M. B***, au Château-Frontenac, racontait son aventure à ses amis et disait ce qu'il pensait de ces « d... French Canadiens », qui n'entendent pas le *Parisian French*, qui parlent un jargon, etc.

—Je parle, disait-il, le véritable français de Paris. Je me ferais comprendre du premier Français venu, et je le comprendrais. Eh bien! ce fonctionnaire n'a pu saisir un seul mot de ce que je lui disais. Quand à son propre langage, c'était de l'iroquois tout pur.

Or, il y avait là un Québecquois, qui demanda le nom de ce fonctionnaire.

—C'est Monsieur de C***, répondit le savant.

—Monsieur de C***, lui répliqua le Québecquois, n'est pas un Canadien français, mais un Français de France, et un Parisien. Et c'était vrai.

M. B*** jura, mais un peu tard...

ANTOINE.

DÉCENTRALISATION LITTÉRAIRE

Nous recevons de M. G.-A. Nantel, directeur de l'*Album Universel*, de Montréal, une lettre dont l'extrait suivant intéressera nos lecteurs :

Montréal, 8 février 1906.

Il faut vivre loin de son pays pour en apprécier les beautés et les *bontés*—vieux style—et c'est à Paris, pendant les quelque trente mois que je viens d'y passer que je me suis attaché à l'œuvre du « Parler français » au Canada. Votre publication y fait prime dans les milieux les mieux cultivés où on se passionne, plus que jamais, *du vieux*, des choses du *bon vieux temps*, par conséquent du langage, des coutumes, des mœurs et des institutions des vieilles provinces d'où est sortie l'unité française contemporaine. Et cette unité, sous le rapport ethnique, ne s'affirme-t-elle pas au Canada ?

Vous avez voulu remonter aux origines de notre parler, cette première manifestation de l'intelligence et de la volonté chez l'individu comme chez les peuples. Avec les distingués collaborateurs à votre œuvre, vous avez établi la provenance si française de notre langue populaire, puis vous l'avez prudemment expurgée de toutes ces impuretés que l'américanisme débordant dans nos villes y introduit.

En un mot, je crois que le *Parler Français* détermine un mouvement patriotique en faveur d'une langue qui restera bien française dans son génie primitif mais à laquelle devront s'adapter nombre d'expressions et de tournures qu'imposent les circonstances des milieux et des temps où vivent les Canadiens français.

Les Français de France, ou plutôt l'Académie française ne saurait être juge des besoins linguistiques de notre peuple et sans être prophète, je prévois la formation plus ou moins prochaine d'un tribunal composé de nos professeurs et de nos lettrés, qui déterminera ce qui doit, dans notre parler français, être reçu ou rejeté par les *Canadiens* soucieux de s'exprimer correctement dans la langue franco-canadienne.

G.-A. NANTEL.

BIBLIOGRAPHIE

DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

(Suite)

192.—Alphonse LUSIGNAN. *Fautes à corriger—Une chaque jour*. Québec (Darveau), 1890, in-16, XXVII+172 pp.

Travail d'épuration (commencé en 1884 dans la *Patrie*, de Montréal) comprenant 366 articles où sont corrigées au delà de 500 fautes relevées surtout dans les journaux français du Canada.

Les *Fautes à corriger* sont précédées de trois lettres de L.-H. Fréchette, Napoléon Legendre et Benjamin Sulte, et suivies d'une *Postface* qui reproduit l'étude de Pierre Foncin (N^o 193).

193.—Pierre FONCIN. *A travers la presse canadienne*. Dans *la Revue Bleue*, Paris, février 1890, t. XLV, pp. 140-145.

V. p. 143. « Chacun sait que là-bas (au Canada), et surtout dans les campagnes, notre langue a conservé une saveur particulière d'archaïsme ; elle l'a empruntée aux dialectes provinciaux du XVII^e siècle que parlaient pour la plupart les premiers colons. » Nombreux exemples d'archaïsmes et d'anglicismes aussi tirés des journaux canadiens-français.

194.—Baron Pierre DE COUBERTIN. *Les Universités transatlantiques*. Paris (Hachette), 1890, in-8, 5+379+1 pp.

V. pp. 131-187 : *Canada britannique et Canada français*. Rapport fait au Ministre de l'Instruction publique en France.

195.—Vicomte DE BOUTHILLIER-CHAVIGNY. *Justice aux Canadiens français—A M. le Baron Pierre de Coubertin*. Montréal (Cadieux & Derome), 1890, in-8, V+126 pp.

Réponse au baron de Coubertin (N^o 194).

V. pp. 88-90. L'auteur explique comment a pu se répandre l'abus que les Canadiens font des anglicismes ; l'usage de ces anglicismes tend à disparaître, et sur ce point les Canadiens sont moins à blâmer que les Français de France. Unité de la langue au Canada.

Cf. L.-N. DE LALA, *la Revue canadienne*, 1890, t. XXVI, p. 680.

1891

196.—A. GÉRIN-LAJOIE. *Dix ans au Canada—de 1840 à 1850*. Québec (L.-J. Demers), 1891, in-8, 619 pp.

254

V. p. 271. Épisode de l'histoire du français comme langue officielle au Canada : l'adresse à Sa Majesté, 20 décembre 1844, la priant de recommander au parlement impérial la révocation de la 41^{ème} clause de l'Acte d'Union qui prescrivait l'usage de la langue française dans la Législature.

197.—Alcée FORTIER. *The Acadians of Louisiana and their dialect*. Dans les *Publications of the Modern Language Association of America*, Baltimore, Md, É.-U., 1891, pp. 64-94.

Histoire des Acadiens et de leur dispersion. 56 expressions recueillies dans la paroisse de Saint-Martin, 40 dans la paroisse de Sainte-Marie. Deux lettres écrites comme parlent les Acadiens et quatre couplets de poésie dialectale.

197a.—A.-F. CHAMBERLAIN. *Folketyymology in Canadian-French*. Dans les *Modern Language Notes*, Baltimore, Md., É.-U., 1891, t. VI, pp. 202-205.

197b.—A. HARVEY. *L'état de la population d'origine française du Canada*. Dans la *Revue des Langues romanes*, Montpellier, 1891, t. XXXV, pp. 442-452.

1892

198.—Ernest GAGNON. *Notre langage*. Dans la *Kermesse*, Québec, 30 septembre 1892, N° 2, pp. 21-24.

Ce qui caractérise la langue parlée par les Canadiens français: «Les archaïsmes, que nous devons conserver comme de vieux bijoux de famille, et les anglicismes, dont nous devons nous débarrasser avec le plus d'application possible.»

199.—R. P. J.-J. FILIATRE, O. M. I. *Notre langue*. Dans *A la Mémoire de Alphonse Lusignan—Hommage de ses amis et confrères*, pp. 31-35. Montréal (Desaulniers & Leblanc), 1892, in-12, 339 pp.

Ce que Lusignan a fait pour l'épuration de la langue française au Canada. *Ses Fautes à corriger* (N° 192). Lusignan disait à l'auteur: «Ce ne sont point les Anglais, ce sont bel et bien nos propres journalistes qui tuent notre langue.»

200.—FAUCHER DE SAINT-MAURICE. *Honni soit qui mal y pense—Notes sur la formation du franco-normand et de l'anglo-saxon*. Montréal (Sénécal & Fils), 1892, in-8, 85 pp.

V. pp. 51-65. Expressions usitées au Canada, que l'auteur a entendues en France, chez les paysans, et qu'on trouve dans les vieux auteurs.

201.—A.-F. CHAMBERLAIN. *Notes on the Canadian-French dialect of Granby, P. Q.* Dans les *Modern Language Notes*, Baltimore, Md, É.-U., janvier 1892, t. VII, pp. 12-14.

Examen du parler d'un Canadien français du village de Granby, dans le comté de Shefford, près de la frontière des États-Unis. Liste de 175 mots, comparés (pour faire ressortir la richesse du vocabulaire local) aux mots relevés par Dunn (N° 125) et par Squair (N° 183).

Cf. GEDDES, *Can.-Fr.*, p. 38, N° 101, ou *KJ02*, p. I 330.

1893

202.—Remy DE GOURMONT. *Les Canadiens de France.* Paris (Firmin Didot & Cie), 1893, in-8, 256 pp.

V. chap. XIII, pp. 177-189: *La langue française au Canada.* L'auteur constate le caractère à la fois archaïque et dialectale des particularités linguistiques du Canada français, en donne des exemples, qu'il accompagne de commentaires et de considérations historiques et philologiques, et conclut que le danger le plus considérable pour la langue française en ce pays est l'infiltration des mots anglais. A la fin du volume, pp. 249-253, *Petit glossaire canadien-français*, basé sur celui de Dunn (N° 125).

203.—Edmond (BOISVERT dit) DE NEVERS. *L'Avenir du peuple canadien-français.* Paris (Henri Jouve), 1893, in-12, 441 pp.

V. pp. 130-145. L'anglicisme est le grand mal dont souffre la langue française au Canada. Le vocabulaire canadien est aussi limité qu'il y a deux cents ans. Tandis qu'en France la langue s'enrichissait en puisant à ses sources naturelles, ici elle n'ajoutait à son lexique que des anglicismes. Plusieurs expressions anglaises s'introduisent aujourd'hui dans le français de France; mais ce qui peut n'offrir aucun danger sérieux en France, compromettrait peut-être au Canada l'avenir de la langue.

204.—A.-F. CHAMBERLAIN. *Notes on the Canadian-French dialect of Granby, P. Q. Vocabulary.* Dans les *Modern Language Notes*, Baltimore, Md, É.-U., janvier 1893, t. VIII, pp. 16-18.

Suite de l'article N° 201.

Environ 260 spécimens du parler de Granby.

205.—FAUCHER DE SAINT-MURICE. *Les États de Jersey et la langue française. Exemple offert au Manitoba et au Nord-Ouest.* Montréal (Eusèbe Sénécal & Fils), 1893, in-8, IX+83 pp.

Réponse à un article paru dans *The Toronto Mail*, Toronto, 27 juin 1893, au sujet de la langue française dans l'ouest canadien.

206.—L.-H. FRÉCHETTE. *Corrigeons-nous*. Dans *la Patrie*, Montréal, 18 juillet 1893—6 juillet 1895, *passim*.

Série d'articles hebdomadaires dont l'objet est la correction des barbarismes, des solécismes, des anglicismes les plus fréquents dans le langage des Canadiens français, que l'auteur appelle souvent le « canayen ».

Cf. GEDDES, *Can.-Fr.*, p. 40, N° 128, ou *KJ02*, p. I 332; N° 303.

1894

207.—James GEDDES jr. *American-French Dialect Comparison. Paper N° 1: Two Acadian Dialects compared with the Dialect of Ste-Anne de Beaupré*. Dans les *Modern Language Notes*, Baltimore, Md, É.-U., décembre 1893, t. VIII, pp. 225-230; janvier 1894, t. IX, pp. 1-6; février, pp. 50-58. Tiré à part, Baltimore, 1894, in-4, 22 pp.

Observations faites à Carleton (Baie-des-Chaleurs, province de Québec) et à Chéticamp (Cap-Breton), et comparaison des formes acadiennes recueillies dans ces deux localités avec les mots relevés par Squair à Saint-Anne-de-Beaupré (N° 183). L'objet de cette étude est de déterminer les traits distinctifs des parlers populaires franco-canadien et franco-acadien. Les listes de Squair sont reproduites, et les variantes acadiennes, enregistrées d'après le système de transcription phonétique employé par Sheldon (N° 176), sont mises en regard. Malgré des différences notables dans le vocabulaire et dans la phonétique, les deux parlers accusent à peu près la même origine: tous deux sont sortis du français populaire du XVI^e siècle.

Cf. GEDDES, *Can.-Fr.*, p. 40, N° 129, ou *KJ02*, p. I 332; *Bull. P. F.*, I, pp. 112-115.

Voir la suite au N° 276.

208.—Ch. GAILLY DE TAURINES. *La nation canadienne*. Paris (Plon-Nourrit & Cie), 1894, in-12, 338 pp.

V. chap. XXII, pp. 236-254: *La langue française au Canada*. Histoire sommaire de la langue française au Canada. Luttés que cette langue eut à subir pour demeurer langue officielle.—« La langue populaire canadienne diffère fort peu de la langue populaire en France, et l'une et l'autre ne sont pas sensiblement différentes de la langue populaire du dix-septième siècle... La distance et le temps ont bien amené, entre le langage des Français et celui des Canadiens, quelques petites différences de prononciation ou d'expressions, mais elles ne vont pas au delà de celles que nous pouvons constater, en France même, entre nos différentes provinces. » Un certain nombre de termes de marine, auxquels on a appliqué une signification générale, « rappellent l'origine normande, bretonne ou saintongeaise des Canadiens », et donnent à la langue « un cachet spécial ». D'une façon générale, « on peut dire que la langue populaire des Canadiens est infiniment meilleure et plus correcte que la langue populaire en France. » Mais la langue littéraire, parlée ou écrite, a été pénétrée par quelques tournures et

quelques expressions anglaises. Cependant, la francisation d'un grand nombre de mots est légitime. « Les Canadiens font mieux que nous, et quand ils confèrent le droit de cité à un mot étranger, ils l'habillent au moins à la française. »

209.—SYLVA CLAPIN. *Dictionnaire canadien-français ou Lexique-Glossaire des mots, expressions et locutions ne se trouvant pas dans les dictionnaires courants et dont l'usage appartient surtout aux Canadiens français.* Montréal (Beauchemin & fils), 1894, in-8, XLVI+389 pp.

Il entre dans ce *Dictionnaire* 4136 mots, qui peuvent, dit l'auteur, « être groupés dans les six catégories suivantes : 1^o Les termes *vieux français*, tombés en désuétude en France et conservés au Canada ; 2^o Les différentes formes particulières à celles des provinces de France qui ont fourni les plus forts contingents de colons pour le Canada ; 3^o Les mots absolument français, mais ayant au Canada une acception différente du français moderne ; 4^o Les nouveaux mots, créés de toutes pièces au Canada ; 5^o Les mots anglais ou sauvages. » (pp. VII-VIII.) Les articles du *Dictionnaire* renferment « de nombreuses citations ayant pour but d'établir les rapports existant avec le vieux français, l'ancien et le nouveau patois normand et saintongeais, l'anglais, et les dialectes des premiers aborigènes ». La prononciation n'est pas figurée. Le *Dictionnaire* est précédé de *Considérations générales sur la phonétique et les formes du franco-canadien* (pp. XVII-XL), et suivi d'une classification des *Substantifs employés le plus communément au Canada et groupés par catégories*.

Cf. GEDDES, *Can.-Fr.*, p. 42, N^o 153, ou *KJ02*, p. 1 334.

209a.—A.-F. CHAMBERLAIN. *The life and growth of words in the French Dialect of Canada.* Dans les *Modern Languages Notes*, Baltimore, Md., É.-U., 1894, t. IX, pp. 78-87 et 135-147.

1895

210.—ANON. *The French Language.* Dans *The True Witness*, 6 février 1895.

A propos d'une *Causerie sur l'éducation* par J.-P. Tardivel. « The French Canadian should give the preference to his mother tongue. »

211-220.—P.-G. ROY. *Bulletin des Recherches historiques.* Lévis (P.-G. Roy), 1895, t. I, in-8, 192 pp.

Nous noterons sous ce titre général les divers articles, entrefilets, etc., publiés dans chaque volume des *Recherches historiques*. Les articles sans signature sont de l'éditeur ; plusieurs n'ont pas de titre.

211.—P. 76. *Origine du nom de « Brome ».*

212.—P. 80. Notes diverses.

213.—PP. 123-124. P.-G. R. (P.-G. Roy). *Origine du nom de « Malbaie ».*

214.—P. 125. J.-E. R. (J.-E. ROY). *Origine du nom de « Armagh ».*

215.—P. 128. « Hue » et « dia ».

216.—PP. 136-138. J.-E. R. « Hue, dia » et « ouo ».

217.—PP. 138-141. J.-E. R. *Origine du nom de « Malbaie ».*

218.—P. 142. *Origine du nom de « Broughton ».*

219.—PP. 133-135. P.-G. ROY. *Le Nom de « Nouvelle-France ».*

220.—P. 189. J.-E. R. *Noms de France au Canada.*

221.—Adjutor RIVARD. *La Langue française au Canada.* Discours prononcé à la Salle Jacques-Cartier, à Québec, le 24 juin 1895. Dans *l'Événement*, Québec, 25 juin 1895.

Discours prononcé à un concert donné à l'occasion de la fête de Saint-Jean-Baptiste, fête patronale des Canadiens français.

222.—Philéas GAGNON. *Essai de Bibliographie canadienne.* Québec, 1895, in-8, X+709 pp.

V. p. 79, sous le N° 613 (*A state of the expedition from Canada... etc.*, par le Lieutenant-Général Burgoyne) : « Parmi les Canadiens du commencement de ce siècle, le mot *bourguiné* devint synonyme de *se laisser gauchement tromper* ; les Anglais disaient *burgoyned* pour exprimer la même idée. »

1896

223-233.—P.-G. ROY. *Bulletin des Recherches historiques.* Lévis (P.-G. Roy), 1896, t. II, in-8, 196 pp. (V. N° 211).

223.—PP. 10-13. J.-E. R. (J.-E. ROY). *La Calèche canadienne.*

Clapin a tort de donner le mot *calèche* comme un néologisme canadien, même pour désigner le cabriolet canadien. Cette espèce de voiture portait ce nom en France.

224.—P. 30. « Catalogne ».

225.—P. 47. « Voilier d'outardes » pour « volée ».

226.—P. 49. P.-G. ROY. *Origine du nom de « Mascouche ».*

227.—P. 59. RACINE. *Origine du nom de « Bergeronnes ».*

228.—P. 76. P.-G. ROY. *Origine du nom de « Brandy-Pot ».*

229.—P. 92. L'Abbé Georges DUGAS. *Origine du mot « Manitoba ».*

230.—P. 137. L'Abbé Henri CIMON. « Pointe-au-Pic ».

231.—PP. 174-175. L.-C. BÉLANGER. « Canton » et « township ».

232.—PP. 183-185. Eugène ROUILLARD. « Associés » et « leaders » de cantons.

233.—P. 189. OLIVIER. *Orthographe et prononciation de « Beauharnois »*.

234.—Raoul RINFRET. *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française*. Montréal (Beauchemin & Fils), 1896, in-8, VI+384 pp.

L'objet de cet ouvrage est l'épuration de la langue franco-canadienne, parlée et écrite. « Il nous faut apprendre le français tel qu'il existe en France... Je suis forcé de condamner, bien à regret, une foule d'expressions employées ici tous les jours, mais qui ne sont plus correctes parce qu'elles ont vieilli ou changé de signification. » S'il signale avec soin les anglicismes, « cette plaie de notre langue », Rinfret cependant « ne condamne pas les mots de la langue canadienne qui n'ont pas d'équivalents en France ».

Le *Dictionnaire* est divisé en cinq parties : I. *Fautes contre la langue française et leurs corrections*, pp. 1-220, 2207 articles ; II. *Règles de grammaire relatives aux fautes canadiennes les plus fréquentes*, pp. 221-276, 445 articles ; III. *Fautes de prononciation*, pp. 277-290, 240 articles ; IV. *Mots français et mots anglais dont l'orthographe se ressemble*, pp. 291-300, 292 articles ; V. *Mots dont l'accent circonflexe est quelquefois oublié*, pp. 301-306, 110 articles.

Cf. GEDDES, *Can.-Fr.*, p. 50, N° 214, ou *KJ02*, I 342.

235.—Stanislas-S. DOUCET. *Dual language in Canada*. Saint-Jean, N.-B. (Ellis-Robertson & Co.), 1896, in-8, 14 pp.

Revue historique tendant à prouver que l'usage simultané de deux langues — comme du français et de l'anglais par les Canadiens — ne nuit pas à l'unité nationale d'un peuple.

Cf. GEDDES, *Can.-Fr.*, p. 50, N° 213, ou *KJ02*, p. I 342.

1897

236-258.—P.-G. ROY. *Bulletin des Recherches historiques*. Lévis (P.-G. Roy), 1897, t. III, in-8, 196 pp. (V. N° 241.)

236.—P. 9. R. B. « *Canton* » et « *township* ».

237.—P. 12. *Origine du nom du « Cap-Chat »*.

238.—PP. 13-14. P.-G. R. (P.-G. ROY). *Origine du nom « les Bostonnais » donné aux soldats des États-Unis*.

239.—P. 28. Raphael BELLEMARE. *Origine du nom du « Cap-Cat » ou « Cap-de-Chatte » et du nom de la « Pointe-des-Monts »*.

240.—P. 31. Benjamin SULTE. *Origine du nom de la « Baie-Verte »*.

241.—P. 43. RACINE. *Les « engagés » au début de la Nouvelle-France*.

242.—PP. 59-61. *Origine du nom des « Cantons-de-l'Est », Les « Loyalistes ». Les « Bois-Francis »*.

243.—P. 84. P.-G. R. *Montréaliste* ou *Montréalais*.

244.—P. 76. N.-E. DIONNE. *Le braillard de la Madeleine*.

245.—PP. 76-77. G. O. *Le mot «chouagen»*.

246.—P. 78. Gustave OUMET. *Le titre d'écuyer*.

247.—P. 89. Charles AMEAU. *Une expression canadienne*.

« Je te payerai trois litres moins deux tiers » = je te paierai trois livres moins deux litres.

248.—PP. 92-94. Benjamin SULTE. *Le mot «chouagen»*.

249.—P. 107. Ernest GAGNON. « *Canton* » et « *township* ».

250.—PP. 107-109. Benjamin SULTE. *Le titre d'écuyer*.

251.—PP. 125-126. Philéas GAGNON. *Origine du nom de la « Rivière-Ouelle »*.

252.—P. 139. Benjamin SULTE. *Les mots sauvages employés au Canada*.

Liste d'expressions empruntées à la langue des Algonquins et employées dans le district des Trois-Rivières : *matachias*, broderies ; *micouane*, cuillère de bois ; *mitasses*, espèce de guêtres ; *ouragan*, cassot d'écorce ; *pichou*, un être laid, difforme ; *picouille*, décharné, maigre ; *papois*, écorce et feuilles broyées que l'on fume en guise de tabac ; *sacaqua*, huées, vacarmes, cris ; *saccacomi*, plante de la hauteur du « petit tabac » ; *sagamité*, bouillie de farine de « blé d'inde » ; *tabagane*, traîneau sans lisses, fait d'une mince planche de bois recourbée par un bout, etc.

253.—P. 141. L.-J.-A. PAPINEAU. « *En Canada* » ou « *au Canada* ».

Il faut dire *au Canada*, parce que *Canada* est masculin.

254.—P. 151. Philologue. *Doit-on dire « en Canada » ou « au Canada » ?*

255.—P. 151. RACINE. *Origine du nom des « Laurentides »*.

256.—P. 159. P.-G. R. *Origine du nom du « Trou-Saint-Patrice »*.

257.—PP. 171-172. J.-W. MILLER. *Le titre d'écuyer*.

258.—PP. 172-173. F. *La ceinture fléchée*.

259.—Ernest GAGNON. *A bâtons rompus. Contes, formulettes et blason populaire*. Dans *la Revue canadienne*, Montréal, 1897, t. XXXIII, pp. 253-255.

V. N° 298.

260.—Ch. Bos. *Chronique*. Dans *le XIX^e Siècle*, Paris ; reproduit en partie dans *le Paris-Canada*, Paris, 1 février 1897, XV^e année, N° 3, p. 2.

« Au Canada, ou plutôt en Canada, ce qui est bien plus correct et ce qui est d'ailleurs la façon de parler de nos compatriotes américains qui ont conservé le langage si pur du XVIII^e siècle, les Franco-Canadiens ne sont pas tassés sur une terre saturée de population. »

260a.—A.-N. MONTPETIT. *Les Poissons d'eau douce du Canada*. Montréal (Beauchemin), 1897, in-8, XIV+552 pp.

Passim. Noms canadiens-français de certaines espèces.

1898

261-274.—P.-G. ROY. *Bulletin des Recherches historiques*. Lévis (P.-G. Roy), 1898, t. IV, in-8, 387 gp. (V. N^o 241.)

261.—PP. 19-20. P.-G. R. (P.-G. ROY). *Les termes glaciaires anglais*.

262.—PP. 22-24. A.-D. DECELLES. « Au Canada » ou « en Canada ».

263.—P. 83. P.-G. R. *L'année de la grande noirceur*.

264.—P. 187. Benjamin SULTE. *Outaoua, Outaouais, Ottawa*.

265.—PP. 213-214. Benjamin SULTE. *Id.*

266.—P. 286. L'Abbé M. MAINVILLE. *Signification du mot « Hochelaga »*.

267.—PP. 312-314. Benjamin SULTE. *La langue française et le traité de 1763*.

268.—PP. 338-339. A.-N. MONTPETIT. « Ouananiche » ou « Huananiche ».

269.—P. 341. Benjamin SULTE. *Origine du mot « Shawinigane »*.

270.—P. 350. R. *L'été des sauvages*.

271.—PP. 367-368. L'Abbé N. CARON. *Origine du mot « Chawinigane »*.

272.—P. 369. Ernest GAGNON. *Origine du nom des « Jarrets noirs de la Beauce »*.

273.—P. 375. L.-E. D. *Le mot « nourritureau, nortureau »*.

274.—P. 376. L'Abbé Auguste GOSSELIN. *Les « habitants » canadiens*.

275.—Benjamin SULTE. *La langue française en Canada*. Lévis (P.-G. Roy), 1898, in-8, 107 pp.

Réimpression de la *Conférence de Worcester* (N^o 88).

276.—James GEDDES jr. *American-French Comparison. Paper N^o 2: Two Acadian Dialects compared with some specimens of a*

Canadian-French Dialect spoken in Maine. Dans les *Modern Language Notes*, Baltimore, Md., É.-U., décembre 1897, t. XII, pp. 228-231 ; janvier 1898, t. XIII, pp. 14-18 ; février, pp. 44-49 ; avril, pp. 105-112 ; mai, pp. 136-142. Tiré à part, Baltimore, 1898, in-4, 24 pp.

Voir la première étude au N° 207.

Comparaison du parler de Waterville, examiné par Sheldon (N° 176) avec celui de Chéticamp et de Carleton (N° 207). Le rapprochement de ces trois parlers permet à l'auteur de montrer en quoi ils diffèrent et que celui de Waterville, vraisemblablement d'origine acadienne, est aujourd'hui plutôt canadien ; celui de Carleton s'éloigne encore davantage de l'acadien, et pour déterminer le caractère de celui-ci, l'auteur a dû puiser surtout dans ses listes de Chéticamp. En terminant, et après des considérations sur la phonétique et l'histoire de la langue française au Canada, l'auteur dresse, à l'aide des données de Sheldon et de ses observations personnelles, deux tableaux, montrant : 1° les traits particuliers qu'on rencontre régulièrement dans le franco-canadien, 2° les caractéristiques de l'acadien, et 3° celles du canadien-français. Une conclusion générale est que le fond de l'un et de l'autre parler est le français de l'Île-de-France ; mais un grand nombre des produits phonétiques qu'on remarque au Canada et qui ne sont pas attestés dans le français moderne, se rencontraient autrefois aux environs de Paris où ils avaient été apportés de diverses provinces plus éloignées ; les Canadiens les ont-ils reçus directement des provinces ou de l'Île-de-France ? Dans l'état actuelle des recherches, il n'est pas prudent de trancher cette question.

Cf. *Bull. P. F.*, I, pp. 176-180 ; GEDDES, *Can.-Fr.*, p. 58, N° 305, ou *KJ02* p. I 348.

277.—Edgar-E. BRANDON. *A French Colony in Michigan.* Dans les *Modern Language Notes*, Baltimore, Md, É.-U., avril 1898, t. XIII, pp. 121-124.

L'auteur constate, dans le parler des Canadiens français établis dans le Michigan, une tendance à simplifier les formes verbales, à réduire à un type unique les six personnes, fait du reste caractéristique des parlers populaires.

Cf. GEDDES, *Can.-Fr.*, p. 56, N° 304, ou *KJ02*, p. I 348.

278.—Le Vice-Amiral DE CUERVILLE. *Le Canada et les intérêts français.* Paris (Librairie Africaine et Coloniale, Joseph André & Cie), 1898, in-12, 79 pp.

V. p. 13. « Ils (les Canadiens français) ne reculent d'ailleurs devant aucun sacrifice pour conserver leur religion et leur langue, et le succès couronne partout leur persévérance. »

(la suite prochainement)

FAÇONS DE PARLER

PROVERBIALES, TRIVIALES, FIGURÉES, ETC.

des Canadiens au XVIII^e siècle

PAR LE P. POTIER, S. J.

(Suite)

1747

Ces planches ne sont bonnes qu'à **pignonner**, i. e. à faire un pignon.

Epeniller du tabac, i. e. l'effiler, en étendre les feuilles. * P. Bon.

Coite f. de sauvagesse, i. e. la queue de cheveux. * P. Bon.

Je **dégotai** tout ce que j'avais contre lui, i. e. je déchargeai mon cœur. * P. Bon.

Fausset m., i. e. petite cheville avec laquelle on bouche un trou de vrille à un baril.

Dressoir m., i. e. meuble à poser la vaisselle.

Coudre la peau du lion avec celle du renard i. e. joindre la force aux ruses.

Touché de la **dépérition** de ses équipages, i. e. dépérissement avancé.

Donner q. c. à q. **chiquet par chiquet**, i. e. morceau par morceau... pièce par pièce.

Donnez-moy une **aiguillette** de ce canard, i. e. tranche de l'estomac.

Goïo a marié **la faim avec la soif**, i. e. la pauvreté avec la misère. (Baptiste et Louise).

Ces badineries tournent ordinairement **en jeu de chien**, i. e. on se fâche à la fin. * P. Bon.

Il faut donner un **boult** au castor & pour lui oter son mauvais gout, i. e. faire bouillir dans une eau, faire jeter un bouillon. * P. Bon.

Les Abénakis n'ont pas (jamais) **branlé dans le manche**, i. e. ont toujours été fidèles aux Français.

C'est la **trompette du régiment**, i. e. un indiscret qui dit tout ce qu'il sait.

La 1^{re} **gobe** sera mise aujourd'hui, i. e. couche de plâtre, mortier & **gober**. * P. Bon.

La souris **gruge** le papier, i. e. ronge.

Le baril peut **s'ébarouir** et le vin couler, i. e. les planches se retirer par la chaleur. * P. Bon.

Les Anglois feront cette année un **coup d'or**, ils enlèveront toutes les pelleteries, i. e. un grand coup. * M. de Contrecoeur.

Claude Pierre Pécaudy de Contrecoeur, commandant au fort Niagara en 1747 et à la Belle-Rivière en 1758.

J'ai été **retapé**, i. e. trompé dans un marché.

Avoir la faille basse, i. e. faim... les crocs.

Baccara... il n'y a plus rien à espérer pour vous.

Mon p. a **galvaudé** les tourtes, i. e. tiré dessus, effarouché. * L'Esp.

Herminette f., i. e. espèce de tille à creuser des canaux de bois.

1748

Il y a là 3 ou 4 **bouillées** d'herbes, i. e. grosses tiges d'herbes.

Dard m., i. e. morceau de fer à vis qu'on fourre dans un anneau de la chaîne avec la clé pour enchaîner un un canot... **goupille** f. P. Bon.

La **bride** d'un chausson, i. e. le dessus du coup de pied. M. de Muisseeu.

Parc m., i. e. endroit à faire parquer les animaux.

Cachet-volant m., i. e. q. n'est point attaché.

L'intérêt à 8 du cent est le **taù** (pron. to) du marchand, i. e. la taxe.

M. La Pérade **graisse ses bottes**, fait ses préparatifs (Longueil).

Chose faite à **demeure**, i. e. solidement.

Chose faite **en attendant**.

Je ne sais pas ce qui me **remmancha**, i. e. me dit.

Saësk8oin prit son **élan** pour sauter, i. e. essor.

Raguenelle f., i. e. anagramme d'un mot propre qu'on tourne au ridicule. Le P. N. en levant la gigue fit un pet en disant au P. Salton: voilà la raguenelle de votre nom. Sal ton, sonus putidus.

Le **coq**, i. e. c'est sur un vaisseau le cuisinier des matelots, il se fit coq à bord d'un vaisseau.

M. de Verchères a un gros bon sens qu'on couperait aisément avec le couteau. P. Dujaunai.

P. Pierre Dujaunay, arrivé en 1734 ou avant; on le trouve à la rivière Saint-Joseph des Illinois en 1738, -42, -45, -52; mort à Québec le 16 juillet 1780.

On a bien de la peine à **refouler** le courant, i. e. à aller contre.

Séparation de vilain, i. e. se quitter sans boire.

Cet habit ne sera pas de **défaite**, i. e. débit.

M. de Longueil prend déjà ses **arrangements** pour tailler notre église après la récolte (La Naudière).

Probablement le même que plus haut Chs Tarieu de la Nouguère.

Citrouillée f., i. e. soupe de lait et de citrouille.

Petoncle, i. e. espèce de moule ronde.

Flasquer le linge, i. e. le plier.

La poule fait le **cajou**, i. e. le houhou.

Avoir les yeux en sautoir, i. e. être louche.

Etes-vous **soupier**, i. e. aimez-vous la soupe.

Les François **fouaillèrent** sur les Anglais en Acadie & i. e. frappèrent.

Goailler, a. et n., i. e. se moquer, dire quolibet.

M. de Longueil a fait ou dit les **gros jurons** que cela était faux, i. e. protesté. P. Bon.

Chou de Normandie (ou) chou **pancaillé**, i. e. frisé. P. Bon.

Courge f., i. e. citrouille en forme de calabasse.

Potiron m., i. e. grossissime citrouille.

Piment m. ou poivre d'Espagne.

Fève illinoise (ou) des têtes plattes, i. e. petites fèves presq. rondes avec une tache noire au germe.

Une petite pluye ferait bien pour

guereter notre champ, i. e. faire les guérets.

Les habitants des Illinois sont jaunes comme des **coings**, i. e. du safran.

Tirer au poignet, i. e. jeu de main (Longueil),

Pissou m., i. e. petit oiseau gris-brun.

Pivart m., i. e. oiseau pivelé de noir et de jaune.

1749

Donner du **fil à retorde** à q., i. e. l'embarasser.

Toutes ces **mimuités**, i. e. minuties.

Patine a trouvé la **fève** au gateau, i. e. a deviné le motif de &.

Goupille f. (ou) dard à enchaîner le canot.

M. de la Nigaudière, i. e. nigaud... P. Démuisseau.

Les laboureurs feront aujourd'hui une bon **attelée**, i. e. dételée.

L'**équipement** du P. Potier, i. e. ses provisions pour le rivage. * M. de Beauharnois.

Gouverneur du Canada de 1726 à 1757.

Piquenique m., i. e. repas où chacun fournit sa quote part... faire un piquenique.

Viande **savetée**, i. e. sur laquelle il a plû.

C'est un **berlousia**, i. e. un éventé.

Il s'en alla au **piloutre**, i. e. bien loin.

Degotter, i. e. dire bien des choses. Elle en a dégoté bien sur le compte de...

Mandrin m., i. e. morceau de fer à redresser un fusil

Chabé m., i. e. entendre le chabé, le numéro, être au fait.

Subrecot m., i. e. ce qui est au-dessus de l'écot.

On se sert de **mérin** pour les futailles, i. e. espèce de bois.

Tirer au court baton avec q., i. e. se comparer à lui, vouloir lui disputer &.

Il eut les **étrivières** du côté de la boucle, i. e. fut bien battu.

Sa maison était toute **débiscarriée**, i. e. délabrée.

Tirer au coup de point, i. e. s'y battre.

Il fut **déquillé**, i. e. débouté, chassé.

C'est un grand **tranchemontagne**, i. e. vantageur.

Le **balan** de la porte, i. e. le mouvement.

Le P. C. m'**embaublina** pour avoir mon cochon (Marsac *inquit* P.), i. e. m'enjaula.

Marsac : il y avait une famille de ce nom au Détroit en 1745 et après. (Tang.).

Pierroter les entre deux des pièces, i. e. y fourrer des pierres.

Roumellement du chat.

Les sauvages vont loger chez leurs **accoursiers**, i. e. crédateurs.

Ameuter un chien contre q., i. e. l'animer, l'exciter, le pousser & le choublor, le houiller.

Tout bien comme il faut, i. e. façon de parler de M. Sabrevois qu'il répète à tout propos.

Il a **manigancé**, i. e. tramé (Lamothe).

Bondi a été 9 ans cadet, n'étant point avancé, il quitta la **cadeterie**, i. e. son emploi de cadet.

L'état de charge d'un canot, i. e. écrit de ce qui y est contenu.

Notre cour est une **vasière**, i. e. pleine de boue, rapin.

Piroguer la pierre, i. e. la conduire en pirogue.

On **titroit** à Paris un sauvage de prince de Mississippica, i. e. traitoit, qualifioit.

Le P. Bon. aime à **pinçoter**, i. e. pincer.

1752

Vadrouiller le four, i. e. en oter les braises avec la **vadrouille**.

Tout Canadien est **pétri** d'orgueil et de vanité.

P. Lozon étoit le **toutou** du grab, i. e. (aimé).

Le frère **boudailloit**, i. e. boudait.

De la **petoire** ou **petatoire**, i. e. de l'eau-de-vie à l'anis.

Un **lettrilon**, i. e. petite lettre (P. Dujaunai).

Prendre marte pour renard, i. e. se tromper.

Chevrillon, i. e. petit chevreuil.

Expiscer les nouvelles, i. e. les demander.

La niagara et sa **grouée**, i. e. son enfant.

Emblai m., i. e. hart tortillé en rond.

Gourgouser, i. e. gourder entre les dents.

Garrocher q., i. e. lui jeter des pierres.

Mouillasser, i. e. une petite pluie fine tomber.

Negeoter, i. e. un peu de neige tomber.

Refoulemens de glaçons, i. e. tas de glaçons.

Varia P. Pagot n'aime qu'à **vernailler**, i. e. à tracasser, bredasser. (Mailloux).

La cheville est trop à **plein** pour le chasser dehors, i. e. trop serrée... (Mailloux).

Boulinier m., i. e. marteau de bois qui sert dans l'entourage d'un champ, d'une grange.

Traine à sommier, i. e. à trainer des perches.

Tortillon de tabac. Robe du tabac, i. e. feuille qui couvre le tortillon.

Bille f. de bois, i. e. morceau, fendre une bille.

Biller le bois, i. e. le couper par bille.

1758

Qui ne mange point **moure** (meurt), disait M. de Cruzafie (Godefroi).

Toquer, i. e. toucher & Un glaçon qui en toque un autre.

FIN

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(Suite)

Close (*kló:z*) s. f.

|| Clôture (fin d'un congrès, d'une retraite).

Clôture (à pleine) (*a plèn klótu:r*).

|| En grande quantité. *Ex.*: Il y a du foin à *pleine clôture* = en grande quantité. (Ne s'emploie qu'en parlant du foin, des grains sur pied, et de la neige.)

Clôture (être sur la) (*e:t su la klótu:r*).

|| Être hésitant, indécis entre deux partis, spécialement entre deux partis politiques. *Ex.*: Il y a trois mois qu'il est *sur la clôture* = il y a trois mois qu'il hésite à prendre un parti. (Se dit plutôt en mauvaise part.)

Clos à bois (*kló a bwá*).

|| Chantier, enceinte où l'on empile le bois à brûler, le bois de charpente, etc.

Clos (*kló*) s. m.

|| Pacage, pâturage. *Ex.*: Les vaches sont au *clos* = les vaches sont au pacage.

FR. *Clos*: terrain cultivé clos de murs ou de haies, DARM.

FR.-CAN. Aussi employé dans le sens français.

Clou (*klú*) s. m.

|| Quantité de boisson alcoolique que l'on met dans une boisson non ou peu spiritueuse. *Ex.*: Mettre un *clou* dans un verre de bière, d'eau gazeuse = mettre un peu de boisson alcoolique dans...

Clouéson (*klwezō*) s. f.

|| Cloison.

DIAL. *Couézon* = cloison, dans le Bas-Maine, DOTTIN.

C'mandement (*kmâdmā*) s. m.

|| Commandement.

DIAL. Syncope commune aux parlers du Centre de la France, JAUBERT; du Bas-Maine, DOTTIN; de la Savoie, FENOUILLET.

C'mander (*kmādé*) v. tr.

|| Commander.

DIAL. « On dit poliment : Faites cela, sans vous c'mander »,

JAUBERT. Voir *c'mandement*.

C'mencement (*kmāsmā*) s. m.

|| Commencement.

DIAL. V. *C'mandement*.

C'mencer (*kmāsé*) v. tr.

|| Commencer.

C'ment (*kmā*) adv.

|| Comment.

C'mode (*kmòd*) adj.

|| Commode.

C'modité (*kmòdité*) s. f.

DIAL. *C'mode*, *c'modité*, syncope que l'on trouve dans le Centre de la France, JAUBERT, dans le Bas-Maine, DOTTIN, dans la Savoie, FENOUILLET, dans le parler du Bournois, ROUSSEY.

Cocasser (*kòkàsé*) v. intr.

|| Dire des choses plaisantes, cocasses.

DIAL. *Cocasser* = m. s., dans le Bas-Maine, DOTTIN.

Coche mal taillée (*koc māl tá:yé*) s. f.

|| Bourde, une bévue.

FR. Faire une *cote mal taillée* : un compromis, un règlement de compte approximatif, DARM.

Cochonnerie (*kòcònri*) s. f.

1° || Grain de poussière, saleté. *Ex.* : J'ai une *cochonnerie* dans l'œil = j'ai un grain de poussière, une saleté dans l'œil.

DIAL. *Cochonnerie*, m. s. en Savoie, FENOUILLET, en Picardie, HAIGNERÉ.

2° || Une grande quantité. *Ex.* : Une *cochonnerie* de monde — une grande quantité de personnes. — Des fruits, il y en avait une *cochonnerie* = une quantité considérable.

Coq-l'œil (*kòklèy*) s. m. et f. adj.

|| Borgne.

Coco (*kokó*) s. m.

1° || Espèce de chapeau de feutre dur.

2° || Homme stupide, sot. *Ex.* : Tu n'es qu'un *coco*, dira-t-on à quelqu'un qui nous a mal servi = tu n'es qu'un sot.

Cocombre (*kokōbr*) s. m.

1° || Concombre.

DIAL. *Cocombre* se dit dans le centre de la France, JAUBERT.

2° || Syn. de *coco* 2.

Cocotier (*kòkòtyé*) s. m.

|| Coquetier.

FR. *Cocotier* = grand arbre de la famille des palmiers; — *coquetier* = godet creux, à pied, fait pour tenir l'œuf pendant qu'on le mange, DARM.

DIAL. *Cocotier* se dit pour *coquetier* en Normandie, MOISY, DU BOIS, MAZE.

Cœur de jour (*à*) (*a kœ:r dè ju:r*) loc. adv.

|| Tout le jour, sans relâche. *Ex.*: Travailler à cœur de jour = travailler du matin au soir.

FR. LITTRÉ enregistre: *à cœur de journée* = sans relâche. « Murci avait un jeune valet qui se moquait de lui à cœur de journée. » (SAINT-SIMON, cité dans LITTRÉ.)

DIAL. Cette locution a le même sens en Normandie, TRAVERS, DU BOIS, MOISY, DELBOULLE, MAZE.

Cœur jeun (*à*) (*a kœ:r jœ*) loc. adv.

|| A jeun, sans avoir mangé de la journée.

FR. Cette locution est française, mais elle vieillit, LITTRÉ.

VX FR. « Le comte d'Osterban alla veoir Sainct Thomas, à cœur jeun, et y fit offrande belle et riche », FROISSARD, IV, p. 92.

DIAL. Cette locution est d'usage journalier en Normandie, MOISY, DU BOIS.

Cœur malade (*avoir le*) (*avwer èl kœ:r malád*).

|| Avoir mal au cœur.

FR. *Avoir le cœur malade* s'entend de toute maladie du cœur; *avoir mal au cœur*, c'est avoir l'estomac malade.

Cœur (*se dégraisser le*) (*s dégresé l kœ:r*).

|| Manger d'un mets qui ravigote après en avoir mangé d'un trop gras.

DIAL. La même expression s'emploie dans le centre de la France, JAUBERT.

Cœureux (*kœ:râ*) adj.

1° || Qui a du cœur, qui est affectueux. *Ex.*: C'est une personne *cœureuse* = affectueuse.

DIAL. *Cœuru* = m. s. en Normandie, MOISY, ROBIN, TRAVERS, MAZE.

2° || Courageux, plein d'ardeur.

Coëffe (*kwè:f*) s. f.

|| Coiffe.

VX FR. *Coëffe*, DU CANGE.

Coffrer (*kôfrè*) v. intr.

1° || Gondoler, se déjeter, travailler (en parlant du bois).

FR. *Gondoler* = se bomber.

2° || Être bien coffré, étanche. *Ex.*: Ma chaloupe *coffre*, elle ne fait pas d'eau = ma chaloupe est bien coffrée, elle ne fait pas d'eau.

FR. *Coffré*, part. pass. du verbe *coffrer*, s'emploie adj. : (Mar.) navire *bien coffré* = bien fermé, BESCH.

Cogner des clous, des piquets (*kônè dè klø, dé pikèt*).

|| Sommeiller en faisant avec la tête des mouvements de haut en bas et de bas en haut. (Se dit d'une personne assise qui dort).

Col (*køl*) s. m.

1° || Faux-col.

2° || Manteau.

Colas-fillette (*kòlà fiyèt*), **colin-fillette** (*kòléfiyèt*) s. m.

1° || Petit garçon qui s'amuse aux jeux des petites filles.

DIAL. *Colin-fumelle* = petit garçon qui aime les jouets de petite fille, MAINE, MONTESSON, DOTTIN.

2° || Homme qui s'occupe de travaux de femmes.

DIAL. *Colin-fumelle* a aussi ce sens dans le MAINE, DOTTIN, MONTESSON; *Colin-femelle, colin-femmette*, m. s. en Normandie, TRAVERS.

Coller (*kòlé*) v. tr.

|| Tromper, attraper. *Ex.*: Tu t'es fait *coller* de la belle manière = tu t'es fait attraper...

DIAL. *Coller* = m. s. dans le Bas-Maine, DOTTIN.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Le mot « chic ».—A l'occasion de la mort du Cardinal Perraud, M. Faguet raconte dans *le Gaulois* l'anecdote suivante.

A l'Académie, le cardinal était assidu à la manière dont doit l'être un évêque qui réside. Il y venait les jours d'élection, très exactement, presque toujours, et se croyant obligé de s'excuser avec précision et avec détail quand ses fonctions épiscopales l'empêchaient absolument de se déplacer. Et, pendant les trois semaines environ qu'il passait chaque année à Paris pour le bien général de l'Église, il ne manquait pas une séance, s'intéressant au Dictionnaire, aux ouvrages adressés à l'Académie, aux prix à décerner et à tout le petit ménage de la Compagnie.

Ce qui prouve que ce grand mélancolique savait sourire, chose peu connue, c'est précisément une petite anecdote académique, très secondaire, où « le cardinal » se révéla comme humoriste et que je ne puis, maintenant, me tenir de faire connaître. On discutait sur l'admission d'un mot sur lequel on ne s'attendait point du tout que « le cardinal » donnât ses lumières, sur le mot *chic*. « Le cardinal » laissait discuter. Tout à coup, il leva doucement la main. Le silence, où entraînait un peu d'étonnement, fut absolu : « Messieurs, quand je fus présenté, il y a quelques années, à mes jeunes camarades de l'École normale, ils me saluèrent, en une formule et avec des intonations qui étaient sans doute consacrées parmi eux, par ces trois monosyllabes : « Chic ! Chic ! Chic ! » Je crois qu'un mot prononcé par les élèves de l'École normale supérieure, dans des circonstances si solennelles, doit être admis dans le Dictionnaire ».—La postérité saura à qui le mot « *chic* » aura dû d'être français.

L'intégrité en art.—*L'Essor septentrional* (janvier) ouvre une enquête et prie les littérateurs, les philosophes, les artistes d'émettre leurs opinions intimes sur différentes questions touchant l'intégrité en art et soulevées par M. Florian Parmentier dans la *Physiologie morale du poète*. Le comité de *l'Essor* émet le vœu « que tous les auteurs de haute probité littéraire se réunissent à cette occasion sur un même terrain pour protester, par l'affirmation de leurs communes croyances, contre l'apparente dégénérescence intellectuelle et morale que sembleraient attester certaines agglomérations d'écrivains ».

La fête des Rois.—En Basse-Normandie, on fête encore *les Rois*. « Ce jour-là, à la campagne comme à la ville, les familles se réunissent et à la fin de joyeuses agappes, elles tirent le gâteau des Rois. » Bien plus, des groupes de jeunes gens vont de porte en porte, chantant *la Part à Dieu... La Part à Dieu* ne se chante guère au Canada ; mais nous tirons encore le gâteau. Seulement, la galette, chez nous, renferme un pois et une fève ; le pois sert à désigner le roi, et la fève la reine. En Normandie, on n'insère dans le gâteau qu'une fève ; celui qui la trouve est roi et choisit lui-même une reine. (Voir *le Bouais-Jan*, Paris, 8 janvier, p. 14.)

QUESTIONS ET RÉPONSES

42.—Quelle différence de signification y a-t-il entre *timon* et *limon* d'une voiture ? Au lieu de *menoire*, doit-on dire *timon* ou *limon* ?

On appelle *timon* une pièce de bois fixée à l'avant-train d'une voiture et de chaque côté de laquelle on attelle les chevaux. Les *limons* sont les deux brancards dans lesquels on introduit le cheval qu'on veut atteler. Une voiture à deux chevaux n'a qu'un *timon* ; une voiture à un cheval a deux *limons*.

On appelle *limonière* l'ensemble formée par les deux limons.

Le cheval attelé seul entre deux *brancards* ou *limons* prend le nom de *limonier* ou *cheval de brancard* ; ceux qui sont attelés de chaque côté d'un *timon*, le nom de *timoniers*.

Dans un attelage à quatre, les chevaux qui courent en avant, simplement attelés à la *volée* (pièce de bois transversale attachée au bout du timon), sont les *chevaux de volée*.

43.—L'expression *mépris de cour* est-elle une bonne traduction de l'anglais *contempt of court* ?

Il serait mieux de dire *injure au tribunal*, *outrage au magistrat*.

44.—Y a-t-il une locution française correspondant à l'anglaise : *to beat about the bush*, ou faut-il traduire littéralement cette dernière ?

Il y a une locution française équivalente : *Tourner autour du pot*. « Il tourne sans cesse autour du pot ; c'est un faiseur de préambules. »

45.—Quel est le plus récent et le meilleur dictionnaire anglais-français et français-anglais pour les écoles et les colléges ?

Nous en connaissons trois qui sont tout à fait de premier ordre : *The French and English word book*, par Edgren et Burnet (Londres, Heinemann, 1902) ; *A Concise Dictionary of the French and English Languages*, par F.-E.-A. Gasc (New-York, Holt & Co., 1904) ; *International French-English and English-French dictionary*, par R.-M. Pierce (New-York, Hinds-Noble & Eldredge, 1905). Nous préférons le dernier.

46.—Le serrurier exerçant un *métier*, peut-on dire : « Pierre est serrurier de sa profession » ?

Profession est le terme générique; le *métier* est une profession d'un ordre inférieur. Le serrurier exerce un *métier*, mais en employant le terme générique, on peut dire: « Pierre est serrurier de sa *profession*. »

Proprement, tandis que la *profession* suppose un travail quelconque, le *métier* suppose un travail de la main; la *profession* est un genre d'occupation que quelqu'un exerce notoirement, le *métier* est un genre d'occupation manuelle: le tailleur, le cordonnier, le maçon, etc., exercent des *métiers*; le médecin, l'avocat, le commerçant, etc., exercent des *professions*.

Par analogie et par extension, *métier* et *profession* s'emploient souvent l'un pour l'autre. Ainsi, pour marquer qu'une *profession* d'un ordre supérieur n'est pas exercée comme il convient, on l'assimile à une occupation manuelle, et l'on dit, par exemple: le *métier* d'avocat, *faire un métier* de la justice. Par extension aussi, *savoir bien ou mal son métier*, s'entend de celui qui est ou qui n'est pas habile dans le genre d'occupation particulier à sa profession.

L'état est la condition résultant de la profession ou du métier: *l'état militaire*, *l'état de menuisier*.

L'emploi est la fonction à laquelle quelqu'un est employé.

47.—Comment appelle-t-on ces sortes de petits auvents superposés, recouverts d'ardoises, de fer-blanc ou de tôle galvanisée, établis dans les ouvertures d'un clocher, et inclinés de dedans en dehors ?

Ce sont des *abat-sons*, qui renvoient le son des cloches vers le sol. Ils servent de plus à garantir de la pluie la charpente intérieure du clocher, et on les appelle aussi *abat-vent*.

48.—Qu'est-ce en français qu'un *greenhorn* ?

Une *jeune barbe* rend assez bien l'expression anglaise.

L'enseignement des langues étrangères.—« Est-il sage de donner aux élèves une grammaire composée uniquement dans la langue étrangère à apprendre ? » Le *Journal des langues vivantes* (1^{er} janvier) répond à cette question, examine les avantages de chaque méthode, en énumère les inconvénients, et conclut qu'il vaut mieux avoir une grammaire composée en français.

LIVRES ET REVUES

Eugène GUÉNIN. *Jacques Cartier*. Dans *la France de demain*, Paris, 5 septembre 1905. (1)

Robert DE CAIX. *Le développement de l'Ouest canadien*. Dans le *Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris*, juillet-août 1905.

Découvertes de nouvelles richesses minières au Canada. Dans le *Bulletin commercial*, Bruxelles, 13 janvier 1906.

Pierre LEROY-BEAULIEU. *La situation et les progrès du Canada*. Dans *l'Économiste français*, Paris, 3 février 1906, pp. 151-152.

Glossaire des patois de la Suisse romande. Septième rapport annuel de la rédaction, 1905. Neuchâtel (Paul Attinger), 1906, in 8°, 16 pp.

Nous avons déjà dit l'importance du travail auquel se livrent depuis 1899, avec un zèle infatigable, les rédacteurs du *Glossaire des patois de la Suisse romande*. Le septième rapport, qui vient de paraître, annonce que le plan définitif de l'*Atlas* a été établi. La question de la transcription a fait l'objet d'une étude attentive ; il a été décidé de se rallier au système de l'ancienne *Revue des patois gallo-romans*, qui a paru le plus approprié parmi ceux qui pouvaient être pris en considération. Ce système a été employé ces dernières années dans la plupart des ouvrages sur les patois de la France, notamment dans l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont. C'est celui que nous avons nous-mêmes adopté pour les transcriptions phonétiques de notre *Lexique canadien-français*.

Quelques chansons populaires. Dans la *Revue musicale*, Lyon, 28 janvier 1906.

(1) Dans *Livres et Revues*, nous mentionnons parfois des articles de revues qui ne se rattachent pas aux matières ordinairement traitées dans le *Bulletin*, mais qui concernent le Canada, afin de les signaler à l'attention de ceux de nos lecteurs qui pourraient y prendre quelque intérêt. On peut se procurer ces articles en s'adressant à l'Argus des Revues ou au Courrier de la Presse.

Tous ce titre, la *Revue musicale* rend compte d'une conférence faite par M. Louis Couchoud sur le Canada français et « illustrée, de façon originale, de quelques vieilles chansons populaires canadiennes harmonisées avec autant d'adresse que de charme par M. Émile Vuillermoz ».

Échos et Nouvelles.— *Canada.* Dans la *Revue des poètes*, Paris, 10 janvier, p. 32; 10 février, p. 56.

Nous avons dit que la *Revue des poètes* devait à l'avenir tenir ses lecteurs au courant du mouvement poétique franco-canadien. Le numéro de janvier nous apporte en effet un *écho* de la séance donnée le 12 décembre dernier par la Société du parler français, et le numéro de février une note sur les vers dédiés par M. W. Chapman à M^{re} Duhamel et publiés dans *la Presse* du 13 janvier.

Le Canada français à Londres. Dans *Paris-Canada*, Paris, 1^{er} février 1906.

Le *Paris-Canada* reproduit la deuxième partie d'une conférence faite par l'honorable M. Rodolphe Lemieux devant la Société des arts de Londres. Le conférencier soutient que « le Canadien français ne parle pas un patois, mais la langue usuellement employée dans l'ouest et le nord de la France », mêlée d'archaïsmes « qui lui donnent une couleur et une saveur très pittoresques »; il est forcé d'avouer que des mots anglais s'y glissent aussi. « Je dois signaler cependant, dit-il, qu'un effort est fait pour obvier à cette altération de la langue française et qu'à cet effet une société de littérateurs canadiens-français s'est formée à Québec sous le titre de *Société du parler français*. Cette association publie un *Bulletin* mensuel dans lequel sont pointés les anglicismes employés avec, en regard, le mot français correspondant. Ce fait démontre avec quelle touchante attention la société canadienne-française s'efforce de conserver à la langue mère toute sa pureté. »

Benjamin SULTE. *Le Régime militaire, 1760-1764.* Dans les *Mémoires et Comptes rendus de la Société royale du Canada*, 1905-1906, t. XI, 1^{re} section, pp. XXVII-LXXXVIII; et tirage à part, Ottawa (J. Hope et fils), 1905, in-8°, 51 pp.

Discours du président de la Société royale, mai 1905.

C'est un plaidoyer en faveur du Régime militaire (1760-1764). La thèse, que ce régime ne fut militaire que de nom et généralement favorable aux Canadiens, est vraie; on la trouve exposée et

défendue dans la *Bibliothèque canadienne* de Bibaud (tomes IV et V) par J. Viger, le docteur Labrie, D. Mondelet et L. Plamondon. La Société historique de Montréal a publié, en 1870, un fascicule qui contient ces documents. C'est aussi ce que l'on enseigne dans nos collèges ; mais ce qu'on n'y enseigne pas encore, croyons-nous, et ce qu'on n'y enseignera pas de sitôt, nous l'espérons, c'est à trouver mauvais tout ce qui s'est fait sous le régime français. Ce n'est peut-être pas ce que M. Sulte a voulu dire, mais son travail le laisse trop entendre.

Paul de CAZES. *Le Masque de Fer n'était pas Matthioli*. Dans les *Mémoires et Comptes rendus de la Société royale du Canada*, 1905-1906, t. XI, 1^{ère} section, pp. 59-65 ; et tirage à part, Ottawa (J. Hope et fils), 1905, in 8°, 7 pp.

Mémoire lu devant la Société royale, le 25 mai 1905.

L'auteur reprend la thèse soutenue par M. Funck-Brentano, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, dans une conférence donnée à Québec ; sans pouvoir dire qui était le Masque de fer, il nie que ce fût Matthioli.

Armand PRAVIEL. *Les nôtres : Charles-Florentin Lorient*. Dans *l'Ame latine*, Toulouse, février 1906, XI^e année, N° 11, p. 33.

Le directeur de *l'Ame latine* consacre quelques pages émues à la mémoire de ce poète, mort il y a peu de jours. Florentin Lorient n'arriva pas à la grande notoriété. « En dehors des secrets de l'arrivisme, dit Armand Praviel, il y a deux raisons à cet échec. D'abord, il demeura fidèle à la province... Puis il était catholique et artiste, deux qualités qui, réunies, exterminent un homme de notre siècle. » M. Praviel termine en citant ces lignes de M. Frédéric Plessis (le *Correspondant* du 10 janvier 1905) :

« On ne peut s'empêcher de déplorer l'apathie, l'indifférence dont trop de catholiques font preuve vis-à-vis de leurs plus brillants et plus vaillants écrivains. Parmi nos adversaires, dès qu'un talent se révèle, on tâche de s'assurer son concours, et s'il le donne, on le pousse, on le récompense. Chez nous, que fait-on ? On se confond en une déférence, parfois un peu ridicule et piteuse, devant les prétendus grands hommes qu'il plaît à nos ennemis de proposer à notre admiration. Au contraire, les littérateurs qui s'inspirent, comme Lorient, de la foi en Dieu et en la France, n'ont trop souvent à compter que sur le silence ou les restrictions prudentes dans l'éloge parcimonieux, quand ils ne doivent pas subir l'hostilité secrète ou l'affectation du dédain. »

Edmond FLEG. *Le roman populaire en Amérique*. Dans *l'Éclair*, Paris, 13 janvier 1906.

M. Fleg donne des analyses de romans populaires publiés aux États-Unis. La plupart de ces romans se trouvent dans les librairies anglaises de Montréal et de Québec. Dans *le Mercure de France* du 1^{er} février (p. 452), M. R. de Bury cite quelques-unes des analyses de M. Fleg, et conclut : « Les romans populaires américains sont d'une rare ineptie. »

Société des Écrivains régionaux. Dans la *Revue du Sud-Est*, Lyon, 1^{er} janvier 1906, p. 77.

La *Revue du Sud-Est* publie en inédit le texte intégral du discours prononcé à Paris, le 5 novembre dernier, par M. Sébastien-Charles Leconte, lors de l'Assemblée générale constitutive de la Société des Écrivains régionaux. Le secrétaire général de cette nouvelle association nous avait écrit que les écrivains canadiens-français étaient appelés à en faire partie. « Nous voulons dépasser nos frontières politiques, déclare aussi le président. Il y a des Frances littéraires, actives et fécondes, à l'étranger. Nous leur adressons un appel fraternel pour qu'elles viennent nous soutenir, elles qui souvent sont moins atteintes de langueur que nos Frances littéraires provinciales parce qu'elles subissent peut-être moins l'énervante action de Paris. »

La Pensée, de Paris, décembre, 1905, a consacré un numéro spécial à la réunion constitutive de la Société : compte rendu de la réunion, règlements adoptés, etc. Les membres actifs paient une cotisation de 6 francs ; les membres adhérents, une cotisation de 3 francs. Pour tous renseignements et demandes d'admission, écrire à M. Michel Épuy, secrétaire général, à Chabeuil, Drôme.

A. R.

SARCLURES

✱✱ « Hier soir, à sa résidence, *Sa Seigneurie l'Honorable Juge en Chef A. E. . . .* »

Voilà bien des titres et bien des majuscules !

Autrefois, en s'adressant aux juges, on disait : « Votre Honneur » ; plusieurs, paraît-il, le disent encore. Mais ceux qui disent : « Votre Seigneurie », pensent sans doute que ce titre marque une dignité plus haute. Alors pourquoi joindre le premier au second ? Choisissez, messieurs les avocats et messieurs les journalistes ; dites : « Sa Seigneurie le juge » . . . ou : « L'honorable juge » . . . mais non : *Sa Seigneurie l'honorable juge*, non plus que : *Son Honneur l'honorable lieutenant-gouverneur*.

✱✱ Il y a vraiment des commerçants qui exagèrent. En voici un dont la spécialité est d'avoir « *toujours en main* des poteaux de cèdre de six à cinquante pieds de long » !

Le Canada est la patrie des hommes forts.

✱✱ « *L'électricité dans la transportation* ».

La *transportation* s'entend surtout de la peine de la déportation. Le journaliste veut ici parler de l'électricité comme force motrice, comme moyen de transport.

✱✱ « Outre qu'ils sont très difficiles à renverser, ils sont inflammables ».

C'est des wagons de chemin de fer en acier qu'il s'agit. L'acier est donc *inflammable* au XX^e siècle ? On a voulu dire tout le contraire.

✱✱ Voici le dernier cri.

« A mon voyage de New-York, je me suis acheté une Machine que je pourrai poser les bouts de semelle pour Homme de 40 cts en montant ».

C'est l'annonce-réclame d'un cordonnier.

LE SARCLEUR.

ANGLICISMES

ANGLICISMES	ÉQUIVALENTS FRANÇAIS
<i>Briquade</i> (cf. l'ang. <i>brick yard</i>). Il travaille à la <i>briquade</i>	Briqueterie, fabrique de briques. Il travaille à la briqueterie, à la <i>briquerie</i> (vx fr.).
<i>Briqueleur</i> (cf. l'ang. <i>brick layer</i>). Les <i>briqueleurs</i> sont en grève... <i>Travailler à la brique</i>	Briqueleur, ouvrier qui emploie la brique dans les construc- tions. Les briqueteurs sont en grève. Être briqueteur.
<i>Briqueleur</i>	Briquetier, fabricant, marchand de briques.
<i>Vendeur de briques</i>	Briquetier.
<i>Briquetage</i>	Briquetage, ouvrage, construc- tion en briques.
<i>Briqueler</i>	Briqueter, construire en briques.
<i>Briquer</i>	Briqueter.
<i>Briqueur</i>	Briqueteur.
<i>Brique à feu</i>	Brique réfractaire.
<i>Aller à la brique</i>	Aller à la briqueterie, chercher de la brique.
<i>Aller à la brique</i>	Aller (aux États-Unis) travailler dans les briqueteries.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

Atlas linguistique de la France, publié par MM. Gilliéron et Edmont.—M.
H. Champion, libraire, 9, Quai Voltaire, à Paris.—Le fascicule, 25 francs.

* * *

Polybiblion. Revue bibliographique universelle, publiée sous les auspices de la
Société bibliographique. Paris, rue Saint-Simon, 5. Partie litt., 16 fr. ; Partie
techn., 11 fr. ; les deux parties réunies, 22 fr.

* * *

L'Argus des Revues. Mensuel. Publié par l'Argus de la Presse. Paris, rue
Drouot, 14. Contient l'indication des titres et des auteurs des principaux articles
parus dans les revues françaises et européennes. Chaque titre porte un numéro
d'ordre ; il suffit d'envoyer ce numéro à l'administration de l'Argus, pour recevoir
l'article. Par article, 1 fr. ; par coupure de journal, 0 fr. 30 ; tarif réduit pour
100 coupures.

* * *

Le Courrier de la Presse. Bureau de coupures de journaux. Dir., M.
Gallois, Paris, boulevard Montmartre, 21. Fournit à ses clients les articles de
journaux et de revues, les concernant personnellement, ou sur un sujet quelconque
auquel ils s'intéressent. Par coupure de journal ou de revue, 0 fr. 30 ; tarif
réduit pour 100 coupures.—Catalogue de 13,000 journaux et revues : 3 fr. 50

J. P. GARNEAU

LIBRAIRE EDITEUR

Marchand d'Ornements d'Eglise

6, RUE DE LA FABRIQUE

HAUTE-VILLE

QUEBEC

Z. PAQUET

— MAGASIN A RAYONS —

Arrivage quotidien de

HAUTES NOUVEAUTÉS

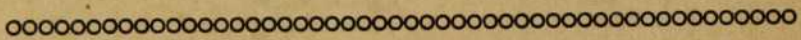
— POUR —

COSTUMES TAILLEUR,
MANTEAUX,
COLLERETTES,



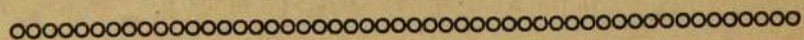
JUPES DE ROBES,
TOURS DE COU,
FICHUS POUR DAMES
Etc., Etc.

“TWEEDS” ANGLAIS ET ECOSSAIS,
SERGES DE HAUTE VALEUR POUR MESSIEURS

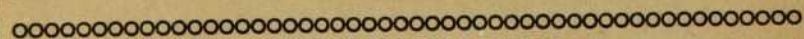


Le rayon **CHAUSSURE** pour Enfants, Dames et Messieurs,
de la est à lui seul un grand magasin.

— NOS PRIX SONT DES PLUS BAS —



MEUBLES ★ UNE VISITE A CE RAYON VOUS CONVAINCRA ★ **MEUBLES**
DE LA SUPERIORITE DE NOS MARCHANDISES



USTENSILES DE CUISINE, GRANDE VARIÉTÉ



Z. PAQUET, 163 a 171, Rue St-Joseph,
QUEBEC.

TELEPHONE: 2394

Toute commande faite par la poste sera exécutée avec promptitude.

FEU VIE ACCIDENT

ARTHUR MARCOTTE

AGENT

Commercial Union, Phoenix of Hartford,
Canada Accident.

82, rue St-Pierre - - QUÉBEC

TELEPHONE 1290



C. B. Lanctot, 5 rue St-Jean, Québec

IMPORTATEUR ET FABRICANT D'ORNEMENTS D'ÉGLISE

Chemins de Croix en bas relief et Peinture à l'huile, etc.—Vases sacrés, Statues, Candélabres, Soiries, Broderies, Passementeries, Mérinos à Soutanes, Articles religieux.—SPÉCIALITÉ : Bannières, Drapeaux, Insignes, etc., etc., etc.

De la société Boulanger & Marcotte, éditeurs-proprétaires de " L'Annuaire des Adresses de Québec & Lévis "

ED. MARCOTTE

IMPRIMEUR

RELIEUR

82, RUE SAINT-PIERRE

QUÉBEC

TELEPHONE 1290

AVIS

Les membres de la Société du Parler français au Canada sont priés de se rappeler que les séances de l'Assemblée générale ont lieu le *quatrième jeudi* de chaque mois, et que tous sont invités à y assister. Ceux qui désirent recevoir, pour chaque séance, une lettre de convocation voudront bien en avertir le secrétaire.

Nous prions tous les lecteurs qui seraient disposés à faire pour le compte de la Société une petite enquête locale et qui n'ont pas reçu notre *Bulletin d'observations No 2*, de nous l'écrire; nous leur enverrons immédiatement un exemplaire de ce *Bulletin*. Nos correspondants voudront bien nous faire parvenir leurs réponses aussitôt que possible; car nous attendons la rentrée des observations sur les mots en *B* pour publier le questionnaire sur les mots en *C*.

Les Contemporains. (5, rue Bayard, Paris). Hebdomadaire; un an, 6 fr. 4 février: *François II, roi des Deux-Siciles*; 11 février: *André Dupin*; 18 février: *Auguste Comte*; 25 février: *Maréchal Kellerman*.

* * *

Le Mois littéraire et pittoresque. Mensuel. Paris, rue Bayard, 5. Abonnement: 14fr. Sommaire du N^o de janvier: *Le rayon du phare*, nouvelle, par René Gaell; *La France il y a cent ans (1806)*, par Geoffroy de Grandmaison; *Nouveaux monuments historiques: Azay-le-Rideau et Vez*; *Le Parfait Explorateur*, causerie, par Maurice Gandolphe; *Guillaume au Court-Nez*, poésie, par Georges Gourdon; *Au Temps de l'Empereur*, roman, par Ernest Daudet; *Chez nos Frères séparés: religieuses et moines anglicans*, par Alfred Bernard; *Les Martigues*, par Raymond; *Les Bouquets d'amateur: L'art de les composer*, par Albert Maumené; *Causerie littéraire: José-Maria de Heredia*, par Louis Nozier; *Pages oubliées, Portraits, Actualités scientifiques, Annexes et suppléments*.

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Le BULLETIN, organe de la *Société du Parler français au Canada*, est dirigé par un comité nommé par le Bureau de direction. Il paraît une fois par mois, sauf en juillet et août. Les abonnements partent de septembre.

Conditions d'abonnement : Canada et États-Unis, \$1.00; Union postale, 8 francs; réduction de moitié aux élèves des collèges et des couvents du Canada.

On peut devenir membre de la Société et recevoir, à ce titre, le BULLETIN, en envoyant au Secrétaire une demande d'inscription et le montant de la cotisation annuelle (\$2.00 pour les membres actifs; \$1.00 [Étranger: 8 francs] pour les membres adhérents). Les cotisations sont dues au 1er septembre; mais on peut s'inscrire en tout temps durant l'année, en payant les arrérages. Les membres adhérents et les abonnés, qui s'inscrivent après le 1^{er} février, doivent, pour recevoir les numéros du BULLETIN parus depuis septembre, verser un supplément de 50 sous.

Les trois premières années du BULLETIN sont en vente. Prix, chaque volume : \$3.00; pour les nouveaux membres et les nouveaux abonnés : \$2.00.

Pour tout ce qui concerne la Société et le BULLETIN, s'adresser

A MONSIEUR LE SECRÉTAIRE

de la *Société du Parler français au Canada*

Université Laval

(Bureau de Poste, casier 221)

QUÉBEC

QUÉBEC. Édouard Marcotte, Imprimeur